



SOMMAIRE

Bilan des initiatives antérieures

| | |
|---|----|
| <i>Bilan des Contrats de Terroir en Midi-Pyrénées</i> | 53 |
| <i>Bilan du programme LEADER II</i> | 62 |

Les modes d'organisation du Pays

| | |
|------------------------------------|----|
| <i>Les E.P.C.I</i> | 68 |
| <i>Le Conseil de développement</i> | 76 |

| | |
|--|----|
| <i>Les moyens d'ingénierie et d'animation</i> | 77 |
|--|----|

Dispositions envisagées pour l'évaluation

| | |
|--|----|
| <i>L'approche méthodologique</i> | 79 |
| <i>Les critères et moyens d'évaluation</i> | 81 |

Rencontres et décisions

| | |
|---|----|
| <i>Les résultats de la concertation</i> | 89 |
| Enquête postale | |
| Phoning | |
| Enquête directe sur les marchés | |
| <i>Revue de presse</i> | 93 |
| <i>Bilan des rencontres</i> | 96 |

BILAN DES INITIATIVES ANTERIEURES

BILAN DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERROIRS 1997 / 2000

1./ PREAMBULE

“Evaluer” les Contrats de Développement de Terroir du Pays du Val d'Adour est une nécessité de bonne gestion de ce programme partenarial.

Pour ce faire, il a été décidé d'effectuer une évaluation intermédiaire des actions réalisées, en cours, ou engagées, puis en temps voulu d'effectuer un sondage auprès de la population à la fin du Programme en 2000 et 2001.

Ces outils mis en place devront bien sûr être les supports d'une évaluation plus générale effectuée au niveau des co-financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département. L'objectif premier d'une telle action sur la zone des Contrats étant de renouer des liens avec la population en lui permettant de s'exprimer sur les actions passées, sur les projets futurs dans le cadre de la mise en place de la Charte et d'une politique de “Pays” et de l'inviter à rejoindre les rangs des acteurs du développement local pour prendre place dans le futur concert de l'Agenda 2000.

L'évaluation telle que pratiquée en Val d'Adour se veut un outil destiné aux responsables du développement mais aussi facilement exploitable par les non initiés.

2./ OBJECTIFS GLOBAUX DE L'E- VALUATION DES CDT

MESURER les écarts entre 1996 et 2000 en termes qualitatifs et quantitatifs.

APPRECIER la valeur des actions réalisées et des actions en cours.

MOBILISER les acteurs et la population pour l'avenir et les nouveaux enjeux.

AMELIORER les performances en terme de développement local.

RENDRE VISIBLE l'action en matière de communication interne et externe.

ENGAGER pour les années futures un processus d'auto-évaluation continu comme instrument permanent de pilotage de l'action au sein de la structure porteuse du Pays.

3./ EXPLICATION DE LA METH- ODE D'EVALUATION

53

L'évaluation a permis, surtout en fin de programme, d'aboutir à la mise en évidence des “ 3 E “ :

L' **E**CONOMIE GLOBALE, l' **E**FFICACITE et l' **E**FFICIEN-
CIE des actions structurantes et transversales issues du CDT depuis trois ans.

ELABORATION DE FICHES D'ACTIONS

Aujourd'hui, pour cette évaluation dite “intermédiaire”, une quinzaine d'actions significatives, réalisées ou en cours dans le Val d'Adour, a été retenue et transcrite sur des fiches prenant en compte les éléments suivants :

ELEMENTS QUANTITATIFS

- le coût total : subventions de toute nature et coût résiduel pour le maître d'ouvrage.
- le nombre d'emplois potentiellement créés, induits ou maintenus.
- les chiffres d'affaires induits (quand il est possible de les cerner).
- les objectifs et leurs taux de réalisation.
- les recettes induites pour les collectivités.
- les indicateurs physiques (kilomètres de berges, volume de revégétalisation, qualité des eaux de surface et souterraines, nombre d'acteurs touchés ou impliqués, nombre d'emplois générés, niveau de formation qualifiante, etc).

Ces éléments constituent une appréciation quantitative permettant de mesurer les aspects économiques de l'impact de l'action donc son **EFFICACITE** véritable.

ELEMENTS QUALITATIFS

- l'effet mobilisateur qui traduit l'impact de l'action sur les acteurs et les bénéficiaires concernés en terme de mobilisation.
- l'effet générateur : l'action permet-elle de susciter ou de déclencher d'autres actions complémentaires ?
- l'effet modélisateur : l'action sert-elle d'exemple en interne ou est-elle transférable à d'autres acteurs ou à d'autres territoires qui déclarent leur intérêt ?
- l'effet qualité de vie : l'action permet-elle une amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires ?
- l'effet pervers le cas échéant (ce sont des effets négatifs)

tifs ressentis comme tels).

Ces éléments qualitatifs (ou Qualités des actions) plus subjectifs sont notés sur une échelle de 0 à 4 (l'effet pervers recevant une note négative de -1 à -4) par des groupes de 2 à 3 personnes, experts du développement et personnes ressources "naïves" interrogées fortuitement à diverses occasions. Ces personnes peuvent appartenir à d'autres zones rurales à problématiques voisines.

Ces éléments croisés avec les premiers permettent de mesurer l'**EFFICIENCE** de l'action.

LES VALEURS STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT

- Participation et citoyenneté : l'action a-t-elle un effet mobilisateur ou de sensibilisation sur la population ?
- Animation & Communication : l'action a-t-elle un effet de communication ou d'animation pour une majorité de personnes ?
- Qualité de vie : l'action a-t-elle un effet sur l'environnement social, culturel ou économique de la population ?
- Valorisation du potentiel local : les ressources locales (humaines, naturelles, patrimoniales....) sont-elles valorisées par l'action ou lui ont-elles servi de support ?
- Identité locale : l'action contribue-t-elle à la promotion de l'identité locale ?

Le croisement de ces valeurs stratégiques avec les critères d'efficacité précédents permet de mesurer l'**ECONOMIE GLOBALE** de l'action sur le développement.

Les 3 " E " reçoivent alors chacun une note (0 à 4) attribuée sur l'analyse des résultats des critères qualitatifs, quantitatifs et des valeurs stratégiques.

LISTE DES ACTIONS PILOTES RETENUES POUR L'EVALUATION INTERMEDIAIRE

VITICULTURE ET AGRICULTURE

- La Maison des Vins de MADIRAN
- Groupe Plaimont & Vignoble pilote
- Centre Technique Agricole
- Couvoir de Ségos
- Conserverie de Beaumarchès
- Parc du Val d'Adour / Etude et Investissements
- Six installations en agriculture

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aménagements des Zones Industrielles (MARMAJOU & HERRAY)
- Etude ORAC
- Multiple Service Rural
- Meubles Lasserre Marciac

TOURISME ET CULTURE

- Coulée Verte / Piscine ludique
- Abbaye de Saint Sever
- Site archéologique de Castelbielh

ACTION SOCIALE

- Habitat / Etude PLH et OPAH (années 1,2 et 3)
- Crèche parentale du Val d'Adour
- Halte garderie Riscle
- Divers locatifs communaux et Palulos
- Villages de caractère

EAU & LEADER II

- Etude des Moulins en Rivière Basse
- Restauration du Canal de Vic
- Opération Bigorre-Ferti-Adour & Fertimieux
- Aménagement de l'Adour / Etude et travaux du SID-CEA
- Les Canaux du canton de Rabastens
- Opérations Phytomieux et Irrimieux
- Conception & Fabrication de la malle Pédag'eau
- Restauration de divers canaux, sources et fontaines

PRESENTATION DES RESULTATS GENERAUX A MI PARCOURS DU PROGRAMME

UN IMPACT DIRECT SUR L'EMPLOI ET LES ACTIVITES

L'analyse et l'intégration des premiers résultats dépouillés permettent de déterminer que depuis 1996, les actions de développement financées dans le cadre des CDT ont contribué à des créations d'emplois directes, indirectes et induites.

Ces créations d'emplois et d'activités sont repérées précisément par les professionnels des domaines concernés ; estimées en richesse financière, cela représente environ plus de 10 Millions de Francs (sur la base de 140 000 Francs par emploi).

Des interventions significatives en matière d'investissement dans la modernisation des outils d'accompagnement des filières agricoles, viticoles et bovines, ainsi que le soutien majeur dans les opérations de communication des maïsculteurs en matière de prise en compte de l'environnement (Fertimieux, Irrimieux, à terme Phytomieux ...) ont fortement contribué à l'amélioration des pratiques et les ont rapprochées des pré-occupations légitimes des usagers.

UN IMPACT ECONOMIQUE

Une seconde donnée concerne l'injection dans l'économie locale de moyens financiers qui ont favorisé l'activité artisanale et commerciale dans la vente de petit matériel agricole et de matériaux de construction liés à l'artisanat du bâtiment.

De plus l'investissement productif concernant l'aména-

gement des zones d'activités du Val d'Adour et le développement de leurs PME & PMI va dépasser 300 MF d'origines diversifiées publiques et privées.

UN IMPACT SOCIAL

A mi-programme, c'est l'un des meilleurs résultats de la politique de développement du Val d'Adour. Il est le résultat de l'addition de l'ensemble des actions et particulièrement, les actions croisées entre les politiques d'investissement dans l'activité économique, de formation-insertion (celles concernant les jeunes générations, agriculteurs et autres) et les actions dites transversales notamment d'amélioration de l'habitat.

La qualité de la vie en ressort sans aucun doute améliorée.

Facteur d'intégration et de solidarité de la population jeune (emplois paysagers, contrats emploi solidarité, Emplois Jeunes, Animation scolaire,...), les actions d'animation, de formation, d'insertion et de communication ont atteint aujourd'hui 65 à 75 % de leur objectif en moyenne, et bénéficient de bonnes appréciations d'efficacité, d'efficience et d'impact global de la part des maîtres d'ouvrage et des acteurs locaux.

Ces actions, en favorisant la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à un territoire, répondent fortement à la déclaration d'Orientation Stratégique préalable aux CDT "Val d'Adour". C'est notamment le cas des chantiers de brigades vertes, celles des chantiers d'insertion par l'environnemental qui ont généré des solidarités nouvelles et parfois des activités connexes non prévues au départ vers d'autres publics fragilisés.

UN IMPACT SUR L'IDENTITE LOCALE

Indissociable de l'impact social, le sentiment d'appartenance à un territoire reconnu par l'extérieur valorise ses habitants. L'image "eau source de vie" devient la référence emblématique grâce au programme LEADER II. Les actions culturelles, touristiques, et de communication y contribuent déjà largement. Cette valeur stratégique doit sa reconnaissance dans la constitution même de la dynamique du projet de développement interdépartemental et interrégional dite "Politique de Pays", transférable désormais même au-delà des frontières nationales, vers les futurs PECO en partenariat étroit avec des groupes luxembourgeois.

Mais force est de constater que tout n'est pas idyllique, loin s'en faut, notamment dans la véritable reconnaissance par certaines communes de la nécessité impérieuse de pérenniser cette dynamique intercommunale au-delà des seuls CDT et du programme LEADER II vers une politique de Pays.

La plus value apportée par les Contrats de Terroir n'est pas assez ressentie chez certains élus. La fin des programmes, ainsi que la démarche d'évolution vers la Charte de Pays, doit nous permettre d'assurer durablement ces premières impressions.

RESULTATS PAR THEMES

Les fiches d'action sont regroupées par famille sectorielle :

- 1- Viticulture et Agriculture
- 2- Développement économique
- 3- Tourisme et culture
- 4- Action sociale
- 5- Eau

avec les notes correspondantes à chacun des items retenus.

Elles sont traduites sous forme graphique pour une meilleure visualisation, chacune étant comparée à la moyenne générale des programmes.

Le résultat brut n'a pas de valeur intrinsèque eu égard au manque de recul actuel sur certains dossiers. Cependant, trois indications sont à retenir et à analyser :

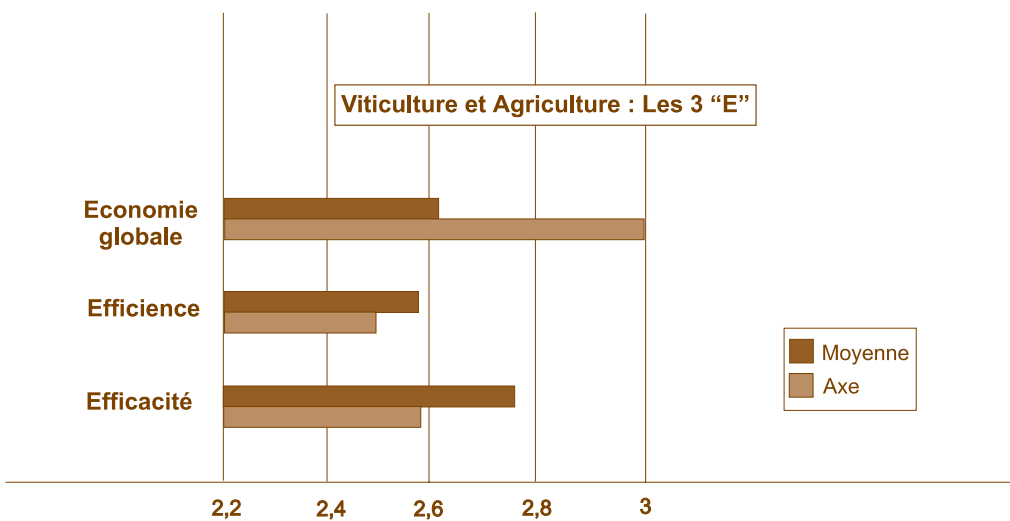
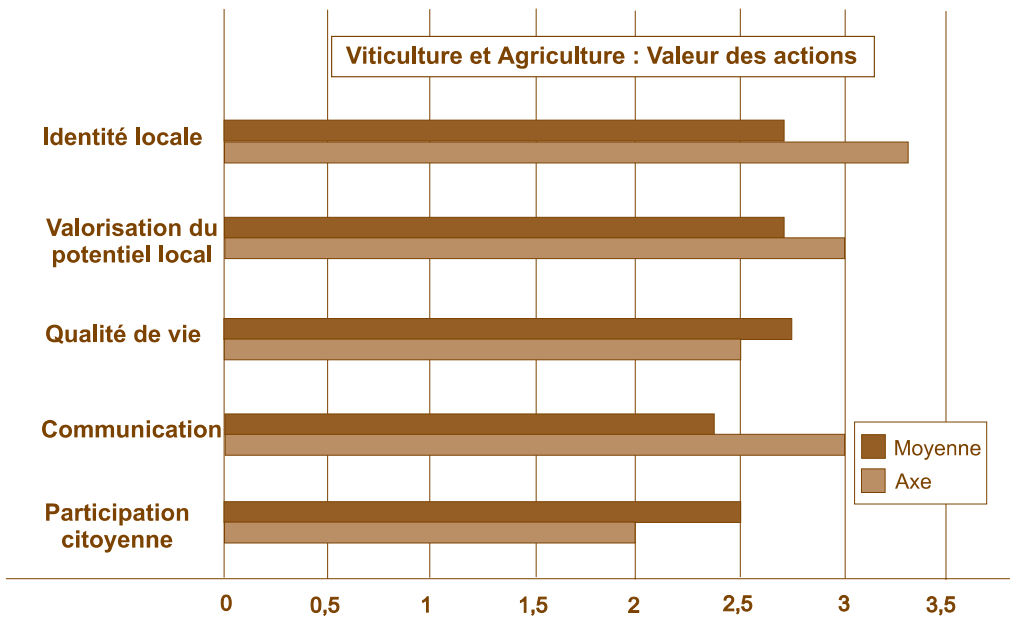
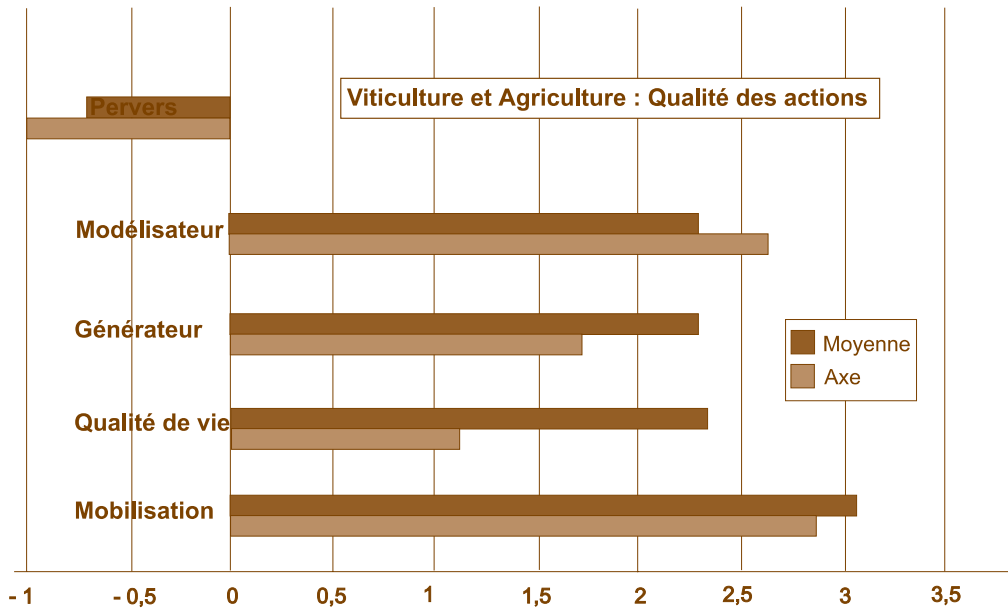
- La valeur d'intervention du "pervers"
- La position par rapport à la valeur 2 (> ou <) qui laisse des marges de progression dans l'efficacité et l'efficience.
- La différence à la moyenne de chaque valeur qui est un bon critère de mesure de l'économie globale des axes stratégiques choisis.

La dynamique d'évolution future des valeurs acquises aujourd'hui, sera un bon indicateur de la capacité de réaction devant des résultats parfois mitigés.

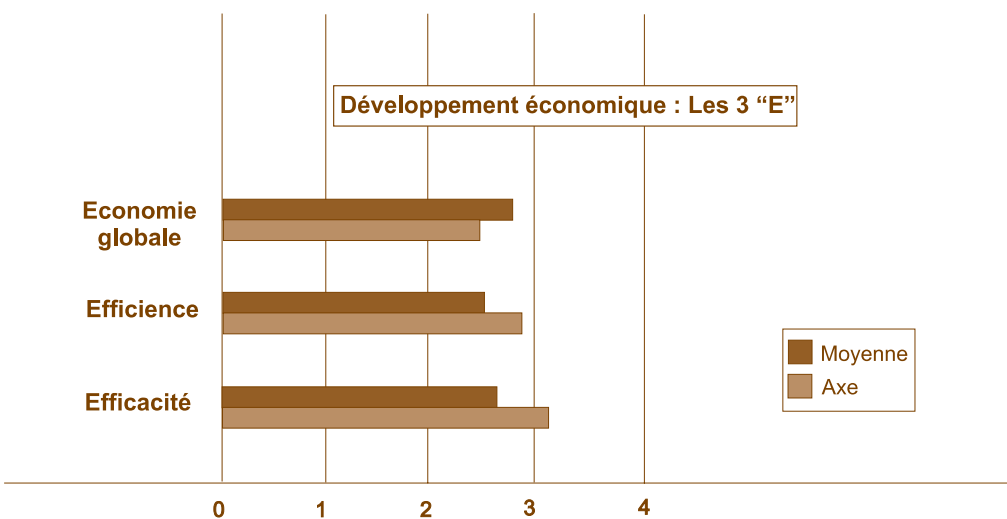
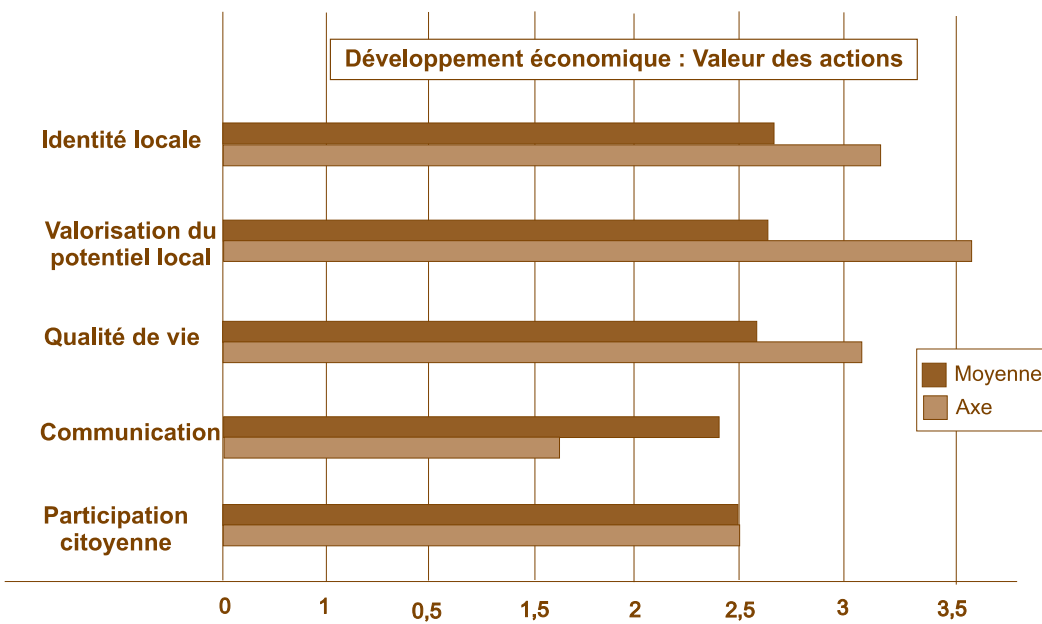
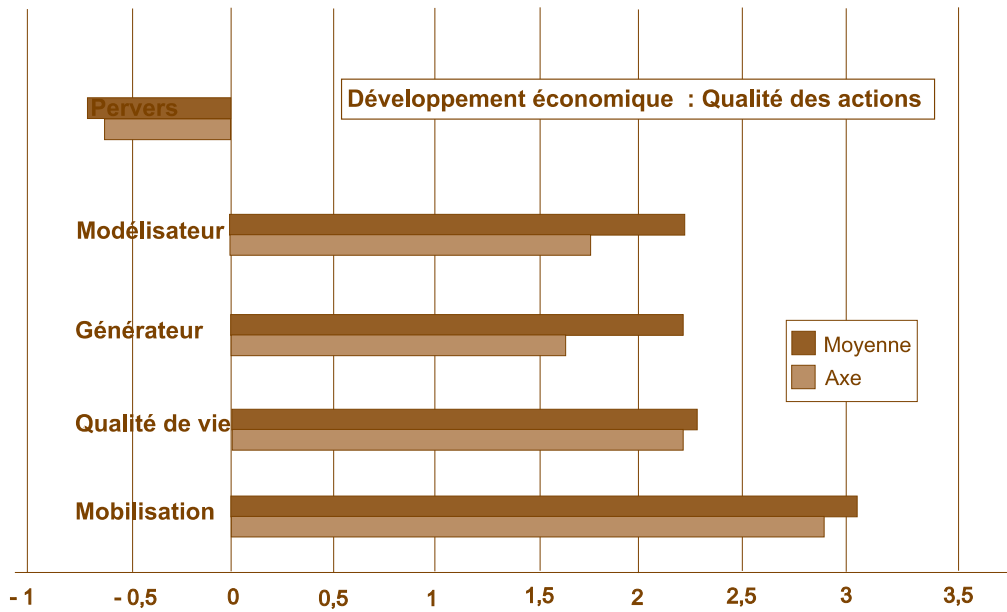
(Cf. graphiques pages suivantes)

AXE VITICULTURE ET AGRICULTURE

56

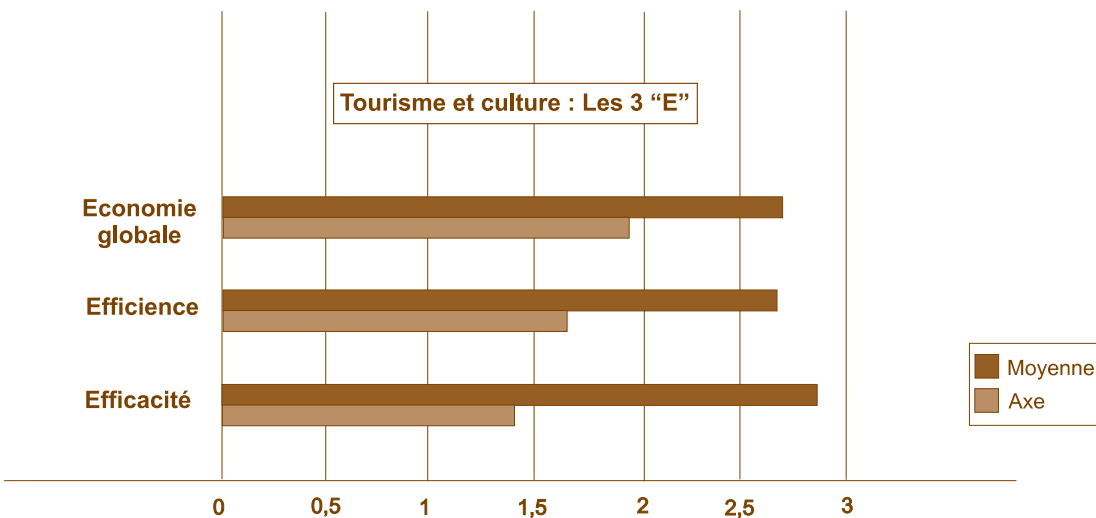
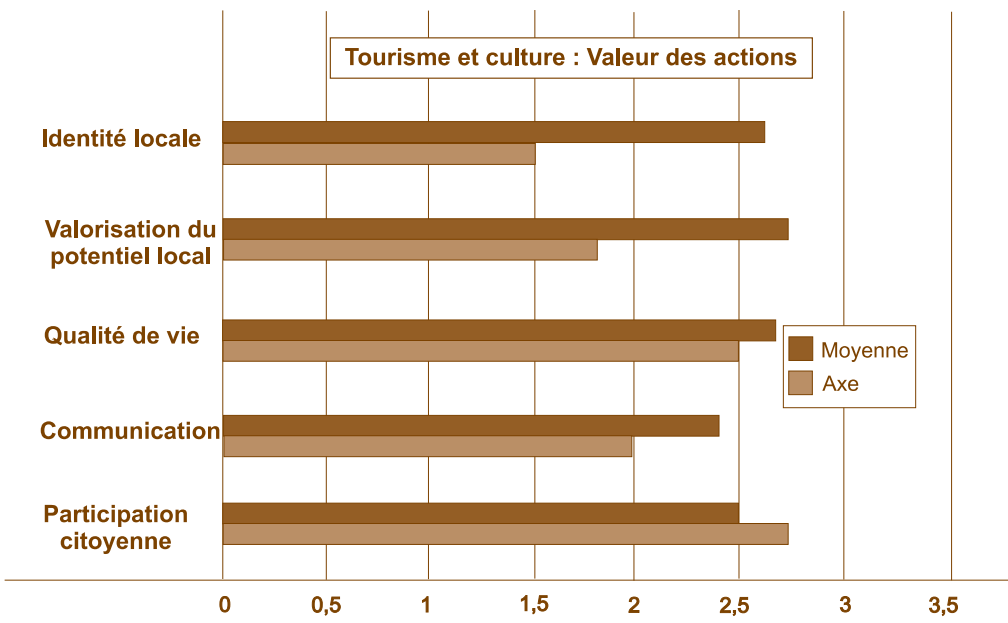
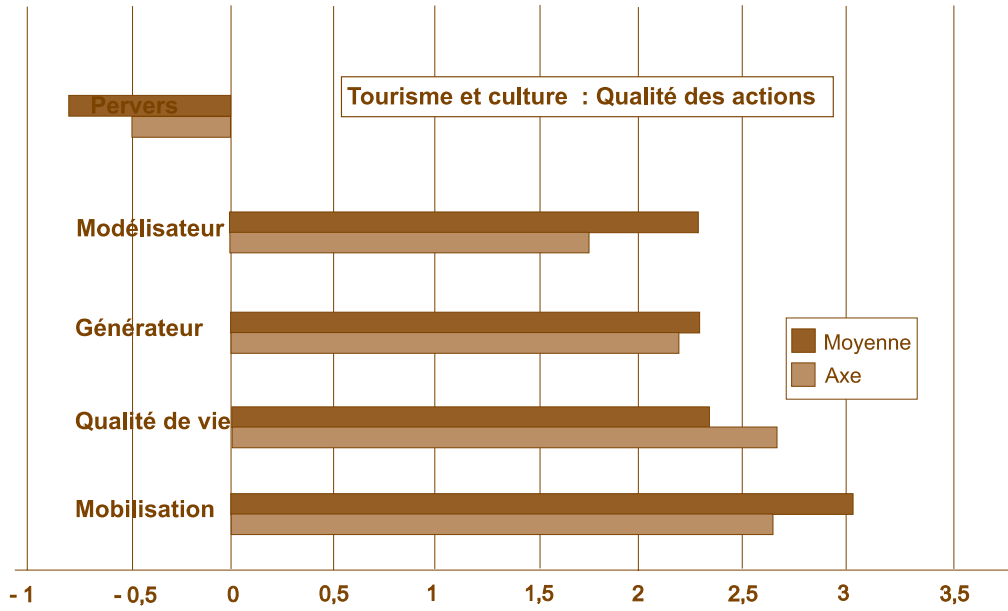


AXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

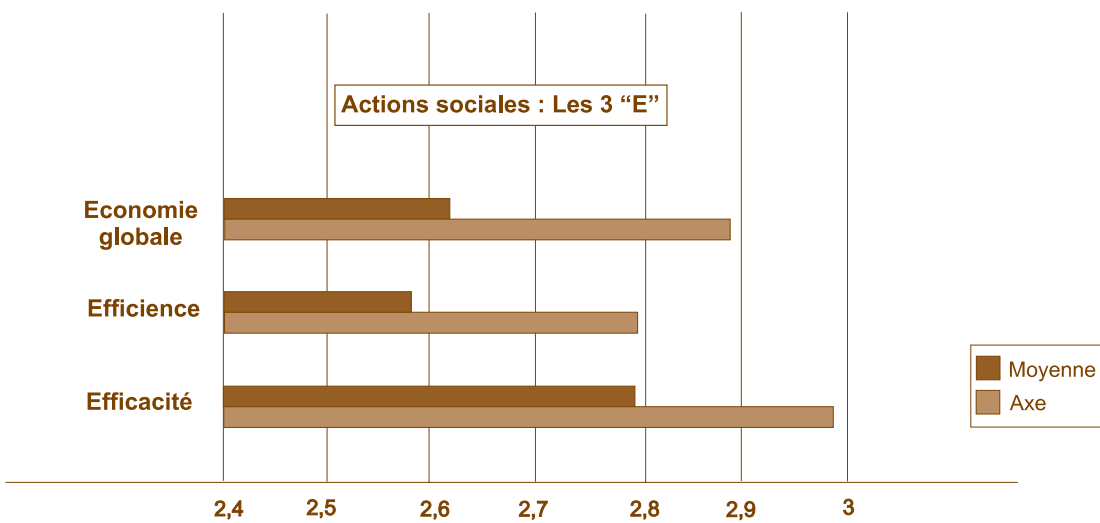
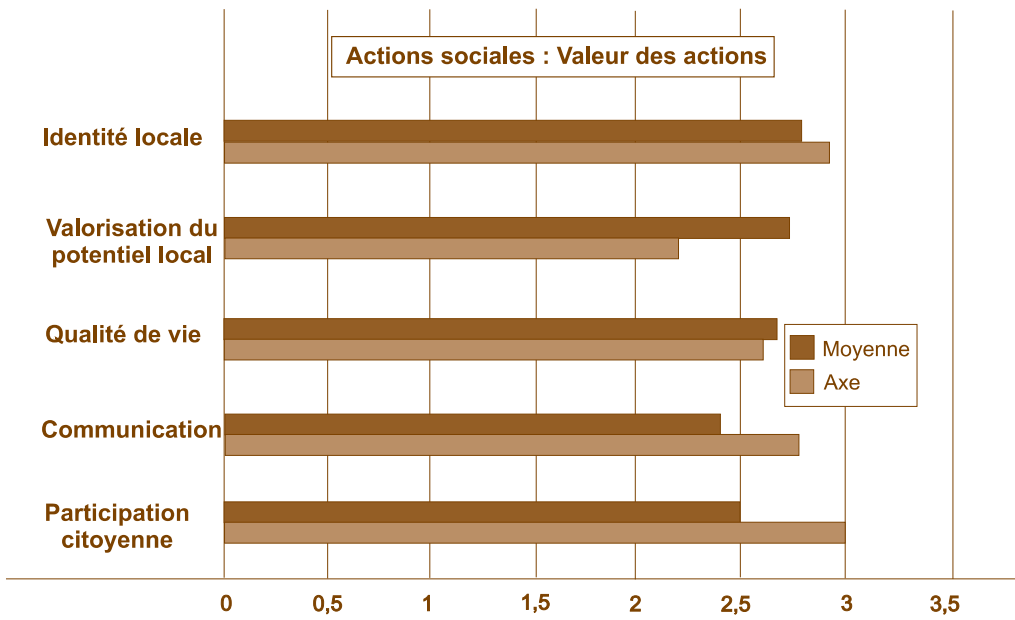
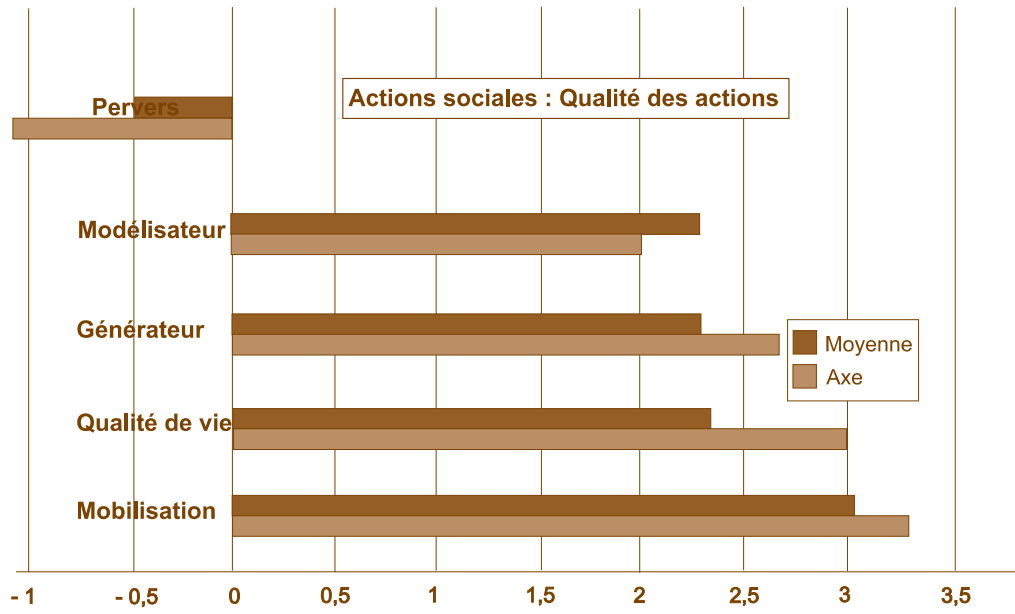


AXE TOURISME ET CULTURE

58

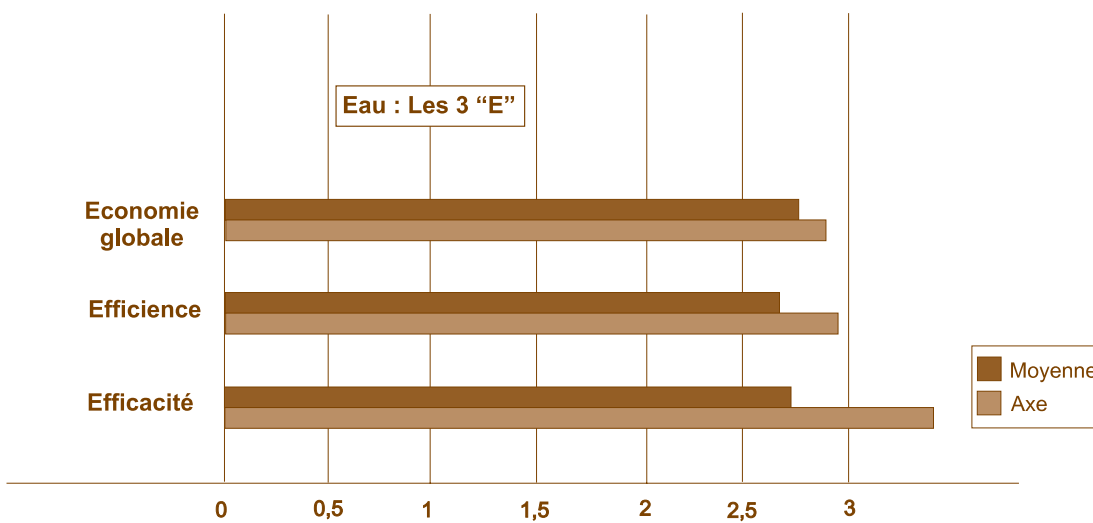
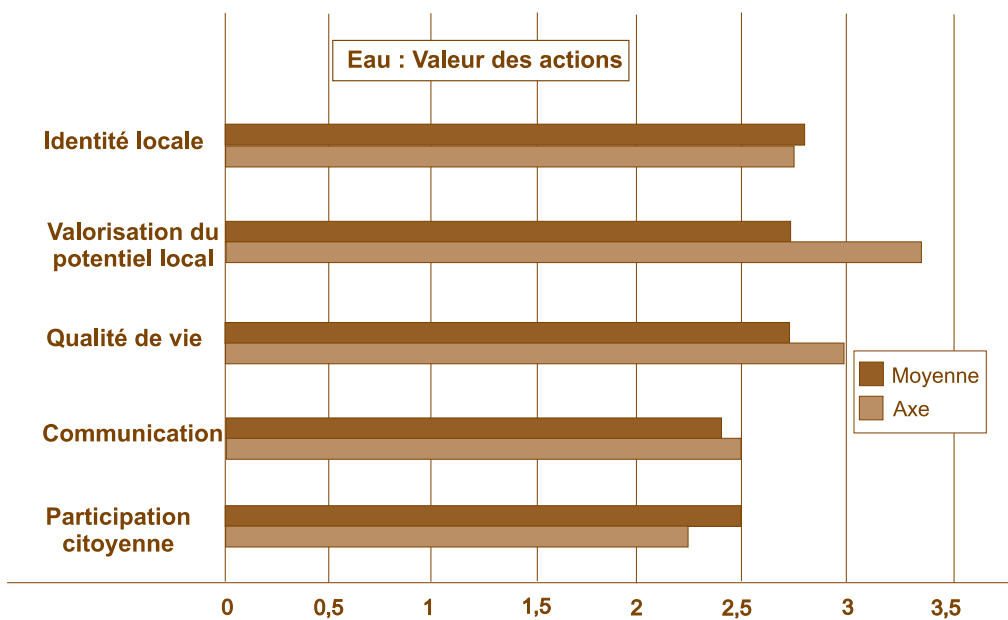
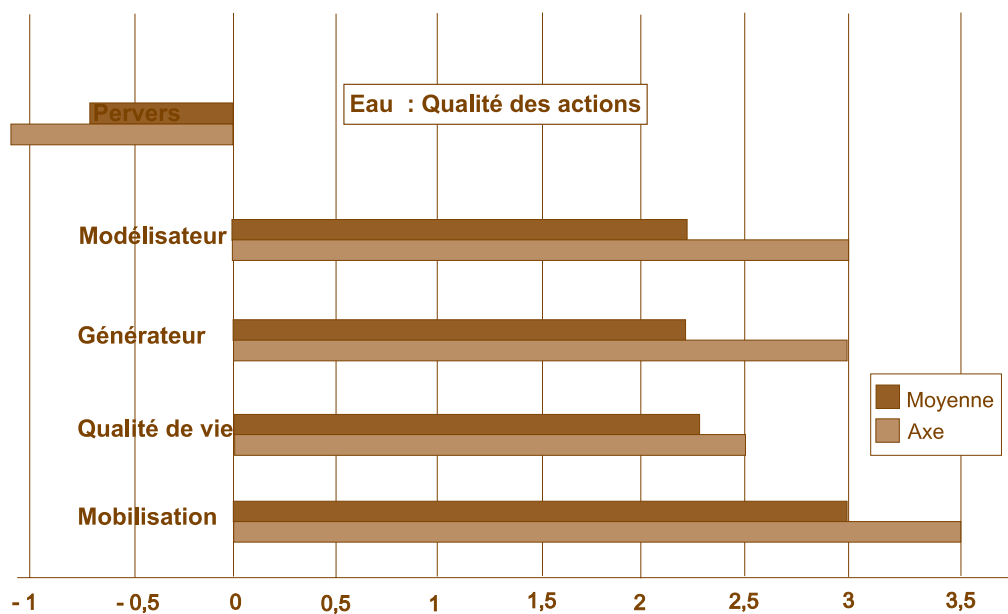


AXE ACTIONS SOCIALES



AXE EAU

60



CONCLUSION

D'une manière générale les Contrats de Développement des Terroirs Adour ont permis de définir peu à peu un projet global de développement "Pays du Val d'Adour" reposant, dès l'origine, sur le repérage des potentialités économiques des zones départementales.

L'analyse de l'activité économique est passée ainsi par le recensement des handicaps majeurs tels que les insuffisances :

- d'activités en matière de services, commerce, artisanat, professions libérales (qui sont autant d'opportunités de créations par ailleurs).
- de personnes susceptibles de créer ou développer des activités.
- de personnes ressources pouvant apporter des informations, des moyens financiers, ... (dynamisme, relations, savoir-faire...).
- de matières premières, ressources et axes d'opportunité de valorisation (agricoles, patrimoine, sites...).
- d'idées d'activités (en rapport avec les potentialités locales).
- d'infrastructures d'accueil (terrains, bâtiments, fonds de commerce...).
- d'aides pouvant être apportées par les communes concernées (locaux, infrastructures, aides financières et fiscales, mises en relation...).

Le repérage des priorités de la zone définie par les élus à travers les SIVOM et les communes adhérents aux structures porteuses permettait alors, à partir de besoins et de potentialités reconnus, de définir les prémices d'un projet solidaire de développement cohérent et interdépartemental.

Ainsi, à partir d'un but et d'un projet communautaire, les participants à la réflexion de développement du Val d'Adour sont déjà devenus des partenaires dès lors qu'ils se découvraient des besoins communs, qu'ils se reconnaissaient complémentaires les uns des autres et qu'ils tentaient de définir des moyens adaptés pour avancer vers des solutions.

Pendant les deux premières années des contrats (1997 & 1998) l'animation de ce réseau par les animateurs locaux et la structure coordinatrice Semadour a reposé prioritairement sur quelques principes simples :

- une prise de conscience quotidienne de la novation en matière de démarche locale.
- le travail en commun, la proposition et la recherche de consensus, au niveau des conseils municipaux et des comités syndicaux des SIVOM adhérents, considérés comme les interlocuteurs prioritaires des syndicats mixtes et autres associations de développement porteurs.
- une gestion purement comptable *in fine* des dossiers en contrepoint afin d'assurer la crédibilité des programmes vis à vis des partenaires co-financeurs .

Sur ces politiques territoriales, la stratégie d'animation peut aujourd'hui évoluer vers de nouveaux objectifs :

- valider les pistes de développement dégagées lors de la phase de fonctionnement des Syndicats Mixtes sur les deux années qui viennent de s'écouler en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise et les perspectives d'émergence des nouvelles politiques de "Pays".
- offrir la possibilité à tout porteur de projet d'intégrer la mise en oeuvre finale du Contrat en fonction de la nouvelle donne.
- ne pas chercher systématiquement à produire du neuf, avant d'avoir tenté de concrétiser et d'évaluer à fond les projets existants.

Les priorités pour terminer les contrats territoriaux d'ancienne génération et initier dans de bonnes conditions le Contrat de Pays seront les suivantes :

- recentrage sur le projet global multisectoriel d'un territoire plus vaste en partenariat avec les zones périphériques des bassins collatéraux.
- favoriser la mobilisation des partenaires par des contacts réguliers et un suivi des actions comme des autres projets émergents au sein du nouveau Conseil de Développement.
- organiser et synchroniser des réunions de travail des partenaires tous les deux mois pour "mettre à plat" les besoins de chacun et chercher ensemble des solutions, afin de préparer les programmations.
- assurer dès le départ les éléments d'une bonne évaluation future afin d'en faire un exemple référent en la matière.

BILAN DU PROGRAMME LEADER II PAYS DU VAL D'ADOUR 1997/1999

Développer le Territoire : Un Projet

IMPULSION

62

1. Quelle est la proportion des actions réalisées qui étaient initiées avant le démarrage du GAL dans le cadre du programme LEADER II ?

3%

2. Existe-t-il des dossiers financés par LEADER qui avaient été présentés préalablement sur un autre ligne programme européenne ?

Non

3. Représentativité des acteurs du GAL (public, privé, socio-professionnels...)

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

4. Proportion des acteurs publics au sein du GAL

90%

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

5. Degré de participation des acteurs

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

6. Participation du GAL aux projets locaux

Initiateur

Oui 90%

Degré de qualité de 1 à 5 : 5

Accompagnateur, suivi

Oui 70%

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Présence au comité de pilotage

Oui 90%

Degré de qualité de 1 à 5 : 5

7. Le groupe d'acteurs constituant aujourd'hui le GAL était-il déjà constitué avant le démarrage de LEADER II ? (% des membres déjà présents)

Oui 100%

8. Existe-t-il un processus formalisé de constitution du GAL (description écrite des partenaires, des secteurs d'activité...)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 5

Compléments d'information, commentaires

Le Conseil d'Administration est constitué essentiellement d'élus mais :

- ces élus ont également des responsabilités dans les chambres consulaires
- parmi eux, il y a des chefs d'entreprises
- le GAL Euradour est un GAL de deuxième niveau qui s'appuie sur 4 structures de développement local possédant respectivement des conseils locaux rassemblant la société civile.

9. Changements importants survenus dans sa composition depuis le démarrage du programme

Non

10. Ressources humaines engagées

Personnel propre

Non

Personnel mis à disposition

Oui 3

Compléments d'information, commentaires

Le personnel mis à disposition provient d'une Société d'Economie Mixte Locale (trois unités) sous contrat d'assistance technique.

REFLEXION DU TERRITOIRE ET DES ACTIONS

1. Documents présentant l'analyse des risques du territoire

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Les actions programmées sont-elles une réponse à la problématique du territoire ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 5

Compléments d'information, commentaires

La thématique retenue pour Leader II a pris en compte les stratégies définies par deux Contrats de Terroir (Midi-Pyrénées) et de deux Projets Collectifs de Développement (Aquitaine).

3. Critères - Arguments avancés pour délimiter le territoire

Non

4. Certains projets soutenus ont - ils eu une zone d'application qui dépasse le territoire du GAL ?

Oui

5. La délimitation du territoire doit - elle être modifiée aujourd'hui ?

Oui

Compléments d'information, commentaires

Les principaux critères avancés pour choisir la thématique de l'eau étaient que les problématiques soulevées ne s'arrêtaient nullement aux frontières administratives, surtout en période de crise d'étiage. Ainsi, l'une des priorités du GAL fut de privilégier les actions sur un linéaire et un périmètre cohérents par delà les entités décisionnaires départementales et cantonales.

6. Existe - t - il des critères spécifiques au GAL pour la définition du concept "d'innovation" ? (en plus des critères CE)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

7. Définition écrite du concept "d'innovation" diffusée par le GAL

Non

Degré de qualité de 1 à 5 : 2

8. Niveau de compréhension du concept par les porteurs de projet

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Compléments d'information, commentaires

Les cinq critères d'innovation du GAL :

- une thématique globale non traditionnellement multi-sectorielle
- une zone supra régionale et interdépartementale
- des technologies d'intervention novatrices
- un public ciblé par des actions immatérielles de sensibilisation (les jeunes générations)
- une expérimentation du concept de durabilité de développement rural à travers une thématique à priori conflictuelle pour les usages..

9. Complémentarité du programme LEADER (aspect innovant des actions) avec d'autres programmes européens

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

10. Certaines actions ont-elles été basculées sur LEADER II en raison de leur caractère innovant ?

Non

11. Document prévoyant l'ensemble des liens et interactions entre les actions du GAL ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

12. Travail de consolidation (animation, négociation, sélection) des liens entre actions

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Compléments d'information, commentaires

Les actions et les mesures ont été formalisées de façon pragmatique dans un document d'application servant de guide à tous les porteurs de projets. Ce document d'application a été précisé à mi-parcours quant aux taux d'intervention de l'UE et aux plafonds d'autofinancement éligibles.

La complémentarité entre les actions des trois fonds fut une constante dans la dynamique de programmation des dossiers par le GAL.

INSCRIPTION DU PROJET DANS L'ESPACE ET LA DIVERSITE

1. Cartes d'analyse des différentes parties du territoire

Oui

2. Carte de synthèse ou carte des vocations

Oui

3. Carte de la stratégie d'aménagement et de développement

Oui

Ces éditions constituent une partie d'une évolution naturelle du zonage LEADER II vers la définition d'un territoire final Pays.

Compléments d'information, commentaires

Ce travail fait partie de l'auto-évaluation interne du GAL commencée dès le début de l'année 99. (dernière année de programmation LEADER II).

4. Identification de ressources endogènes (propres au territoire local)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

5. Une nouvelle forme de valorisation des ressources endogènes a-t-elle été développée de manière globale au niveau du territoire ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Compléments d'information, commentaires

La démarche LEADER II fut à chaque fois le déclencheur et le levier de déclinaison en interne de démarches intégrées type Contrat de Pays, Contrat de Terroir.

Les diagnostics et autres études préalables de l'existant de chaque démarche ont nourri à postériori les modifications programmatiques de LEADER II définies au préalable.

6. LEADER a-t-il permis de renforcer des actions intersectorielles préexistantes ?

Oui 60

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

7. Le programme local permettait-il une interaction positive entre les différents secteurs ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Compléments d'information, commentaires

A l'intérieur de la thématique définie, LEADER a permis d'assurer la pertinence des actions et leur pérennisation sur une échelle territoriale cohérente. Le choix d'une thématique précise liée à une richesse locale rare et chère : l'eau, a permis une globalisation de ciblage des crédits sur des actions d'investissement dès lors, beaucoup plus lisibles pour la population locale car basées sur des critères objectifs.

8. % des actions correspondant à la coopération transnationale

8%

9. Qualité des échanges effectués (acquisition de méthode, découverte d'actions...)

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

10. Participation à l'observatoire européen

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 5

Compléments d'information, commentaires

La coopération transnationale fut dès le départ considérée comme nécessaire et incontournable.

La transférabilité et la recherche d'échanges transculturels furent considérées comme une condition sine qua non de réussite du programme. Cette coopération se poursuivra au delà du programme LEADER II, qui non seulement, fut un déclencheur, mais également un moyen de bonification des actions dites nationales vis à vis de la population locale.

11. Echanges ponctuels entre GAL (régionaux, nationaux ou étrangers)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

12. Echanges réguliers avec d'autres GAL

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

Compléments d'information, commentaires

Le GAL est passé par toutes les phases formelles d'échanges du réseau : phase 5000 écus, phase 20000 écus. Systématiquement, soient des membres du GAL, soit l'assistance technique ont participé au réseau mis en place. La spécificité interrégionale du GAL a permis son implication au sein de deux réseaux régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées nourrissant ainsi l'un et l'autre des échanges informatifs recueillis dans les deux régions.

IMPLICATION ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS DU GAL

1. Bilan quantitatif et qualitatif de la participation des acteurs du GAL

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Bilan quantitatif et qualitatif de la participation des partenaires extérieurs au GAL (dont les maîtres d'ouvrages)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 3

3. Documents de communication interne (GAL)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

4. Documents de communication à destination des partenaires et de la population locale

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

5. Documents de communication extérieurs au territoire

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 4

6. Formalisation du dispositif de mise en oeuvre du GAL (règlement intérieur)

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 3

7. Documents communs de travail (comptes rendus de réunions, groupes thématiques)

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 4

8. Formalisation des difficultés rencontrées, pistes d'amélioration et correctifs engagés

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 3

9. Evolution du partenariat institutionnel au sein du GAL

Oui

10. Identification de l'ensemble des interlocuteurs publics

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 5

11. % des projets modifiés suite à leur présentation au GAL (comité de programmation ou instruction)

Degré de qualité de 1 à 5 : 3
85%

12. Actions directement pilotées (portées) par le GAL (hors animation du GAL)

Oui (formation des élus)

13. Comités de programmation du GAL (fréquence à préciser)

Oui
8 sur la période

14. Autres réunions du GAL ou de commissions (fréquence à préciser)

Oui
12

15. Etablissement de bilans lors des différentes réunions

Oui 20

16. Documents formalisant la répartition des responsabilités entre le GAL et ses partenaires extérieurs

Oui

17. Connaissance des documents précisant la répartition du travail entre l'administration nationale/régionale et le GAL

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 3

Compléments d'information, commentaires

De mi 97 à fin 99, durée effective de programmation, le GAL a dû connaître plus de deux à trois changements d'interlocuteurs par service déconcentré et par fonds sur les quatre départements. Ceci n'a pas été de nature à faciliter une instruction fluide des dossiers proposés par le GAL.

EXPRESSION DU PROJET A MOYEN TERME (10 ANS)

1. Textes décrivant le Territoire et les problématiques

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Textes décrivant les enjeux et les vocations

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 4

3. Textes présentant les orientations majeures et la stratégie

Oui
Degré de qualité de 1 à 5 : 4

4. Plan d'action sur 4 ans et dispositif de planification

Non
Degré de qualité de 1 à 5 : 3

5. Hiérarchisation des champs d'intervention

Non
Degré de qualité de 1 à 5 : 2

6. Envisagez - vous de prolonger cette démarche après 2001 ?

Oui

Compléments d'information, commentaires

Le caractère interdépartemental du GAL sous l'égide de deux DOCUP régionaux et quatre enveloppes, le plus souvent départementalisées, fut un handicap notoire pour assurer la cohérence des actions transversales sur la zone définie.

La multitude d'interprétations réglementaires émanant des services de l'Etat ainsi que très souvent la mise en cause sur le fond des choix des dossiers validés par le GAL par les TG départementales furent à l'origine d'une dispense d'énergie sans commune mesure avec les préconisations de souplesse décrétées par l'UE et l'Etat français sur un tel PIC.

ORGANISATION DONT S'EST DOTÉ LE TERRITOIRE

1. Mise en place d'un comité de pilotage du GAL

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Textes et tableaux décrivant le dispositif d'organisation du GAL (affectation des responsabilités, organisation...)

Oui

3. Existe-t-il des documents définissant les modalités d'arbitrage entre les projets (critères de choix, instances décisionnelles) ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 3

4. Le GAL est-il doté d'une personnalité juridique (à

Compléments d'information, commentaires

Le GAL est une association Loi 1901 de deuxième niveau qui regroupe quatre structures de développement local, deux associations loi 1901 (64 et 32), une communauté de communes (40) et un Syndicat Mixte (65). Il s'appuie sur un bureau d'assistance technique, une SEM Locale. Son instance décisionnelle est un Conseil d'Administration regroupant les conseillers généraux des douze cantons ayant tous peu ou prou des responsabilités au sein de leurs chambres consulaires respectives. Depuis le début février 99, le GAL s'appuie sur un Conseil de Développement regroupant les forces vives de la société civile ainsi que les Services de l'Etat et des collectivités territoriales.

préciser) ?

5. Procédures formalisées de repérage des projets

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

6. Contribution de l'animation à l'approche ascendante

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

7. Texte décrivant l'organisation adoptée en matière de

Compléments d'information, commentaires

Les quatre structures de développement local piliers du GAL possèdent respectivement leurs propres animateurs de développement rural et sont toutes porteuses d'un programme de développement territorial contractualisé pouvant mobiliser des aides d'Etat.

mise en réseau (choix des contacts, démarche...)

Oui

Compléments d'information, commentaires

La mise en réseau transrégional et au sein d'une coopération transnationale LEADER II fait partie intégrante des décisions du Conseil d'Administration du GAL en tant que troisième volet à part entière du programme considéré.

8. Commissions spécifiques ?

Non

Compléments d'information, commentaires

- Echange de méthodes et de procédures dans des technologies nouvelles de traitement ou de restauration des berges

- Sensibilisation des jeunes générations à la protection de l'eau par le biais d'outils pédagogiques, ludiques et cognitifs.

9. Coopération transnationale

Groupes de travail thématiques

Oui 2

Réalisations, Résultats, Effets

Réalisations

1. Le fait que de nombreux partenaires aient participé au projet a-t-il permis sa réussite ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Perturbations causées par la lenteur du développement de l'axe coopération transnationale

Non

APPROCHE ASCENDANTE

1. Développement d'un consensus pour agir en faveur du territoire

En cours

2. Mise en place de pratiques communes (négociation, travail collectif...) entre les acteurs locaux

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 3

3. Effet de démonstration de l'approche ascendante sur d'autres programmes ou sur d'autres territoires

Oui

Compléments d'information, commentaires

Initiation d'une démarche Pays sur le même périmètre.

Acquisition d'une reconnaissance de l'UE sur d'autres programmes de coopération transnationale.

4. Avez - vous prévu de reconduire l'approche ascendante ?

Oui

LE GAL

1. Autonomie du GAL

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

2. Légitimité et reconnaissance du GAL

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

3. La structure "en GAL" a-t-elle été un facteur positif dans le choix des stratégies et des actions ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

4. Influence bénéfique sur les acteurs locaux (relation, négociation, coopération...)

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

5. Le fonctionnement "en GAL" a - t - il été efficace ?

Oui

Degré de qualité de 1 à 5 : 4

6. Réalisation d'un bilan (textes, réunions) sur le fonc-

Compléments d'information, commentaires

Le fonctionnement du GAL a été performant car il a su permettre la mise en place de moyens humains et matériels à la hauteur de ses ambitions.

tionnement (apports, améliorations...)

En cours

L'INNOVATION COMME LEVIER

1. % du nombre total d'actions lié à des actions innovantes

50%

2. % du volume financier total lié à des actions innovantes

40%

3. % d'actions innovantes transposées, transférées, reprises...

60%

LA COOPERATION

1. % de projets réalisés grâce à la coopération transnationale

Oui

8%

2. Difficulté de l'adaptation locale des actions

Non

3. Expériences transférées importées

Oui

3

4. Expériences transférées exportées

Oui

4

5. Amélioration des compétences locales grâce à la

Compléments d'information, commentaires

Les échanges inhérents à la coopération transnationale ont permis

1) une certaine prise de conscience des membres du GAL sur la nécessité d'échanger et de s'ouvrir à l'extérieur

2) un meilleur impact de certains dossiers nationaux vis à vis des cofinanceurs institutionnels qui, devant des enjeux de dimension européenne, devenaient subitement plus préconisateurs que censeurs.

coopération transnationale

Oui

LES MODES D'ORGANISATION DU PAYS

LES E.P.C.I.

68

SIVOM de Montaner

Département des Pyrénées Atlantiques

Compétences

- voirie
- gérer la réalisation des travaux hydrauliques sur les ruisseaux,
- recruter et gérer le personnel communal,
- réaliser des équipements socio-éducatifs, sportifs et des aménagements touristiques à vocation intercommunale,
- assurer des prestations de service dans ses domaines à d'autres collectivités
- construction et gestion d'une déchetterie (sauf pour Montaner et Ponson-Debat)

Communes regroupées (15)

Aast, Baleix, Bédeille, Bentayou-Serré, Castéide-Doat, Castéra-Loubix, Labatut-Figuières, Lamayou, Maure, Monségur, Montaner, Ponson-Dessus, Ponson-Debat, Pontiacq-Villepinte, Sedze-Maubecq

Population totale : 2 456 habitants

Siège : Mairie

64460 Aast

Tél : 05.62.32.57.00

Fax : 05.62.32.57.00

Président : Jean-Noël Lacourrègue

Communauté de Communes du canton de Lembeye en Vic Bilh

Département des Pyrénées Atlantiques

Compétences

- aménagement de l'espace
- développement économique
- commissions pour les compétences optionnelles : environnement et cadre de vie, voirie intercommunale, développement économique et habitat rural, tourisme et loisirs, affaires sociales, sportives et culturelles, équipements généraux, relations inter cantonales.

Communes regroupées (31)

Anoye- Arricau-Bordes - Arroses - Aurions-Idernes - Bassillon-Vauze - Bétracq - Cadillon - Castillon-Lembeye - Corbères-Abères - Coslédaa-Lube-Boast -

Crouseilles - Escures - Gayon - Gerderest - Lalongue - Lannecaube - Lasserre - Lembeye - Lespielle-Germenau - Luc-Armau - Lucarre - Lussagnet-Lusson - Maspie-Lalonquere-Juillacq - Momy - Monassut-Audiracq - Moncaup - Monpezat - Peyrelongue-Abos - Samson-Lion - Séméac-Blachon - Simacourbe

Population totale : 4 807 habitants

Siège : Place du Marché

64350 Lembeye

Tél : 05.59.68.50.22

Fax : 05.59.68.21.81

Président : Michel Chantre

Fiscalité : Taxe additionnelle

Communauté de Communes de Garlin

Département des Pyrénées Atlantiques

Compétences

- la réalisation, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques et leurs ateliers-relais.
- la participation à l'action en faveur des demandeurs d'emploi: accueil, relation avec les organismes d'assistance aux chômeurs (permanences, prises en charge de la participation financière des communes),
- la construction, les grosses réparations, le fonctionnement, la gestion des écoles primaires, maternelles, et des cantines du canton
- la participation, en complément de la subvention départementale, aux travaux d'investissement effectués au collège de Garlin (jusqu'en 1999)
- la participation aux frais de ramassage scolaire
- les travaux d'équipement et la gestion de la piscine
- l'aide, sous forme de subvention, à des actions, des réalisations de caractère intercommunal dans le domaine sportif, culturel et social
- l'animation de l'ensemble du secteur : coordination et harmonisation des divers programmes et projets concernant les 19 communes
- la voirie communale à caractère intercommunal
- la participation à des opérations de promotion touristique
- l'élaboration d'une étude sur le développement et l'aménagement du canton
- l'O.P.A.H

- la prise en charge de la participation communale au service départemental d'incendie et de secours
- la réalisation ponctuelle de prestations et services aux communes
- la réalisation et la gestion de la déchetterie
- La participation financière au futur Syndicat Mixte pour la réalisation des travaux de la future aérogare de l'aéroport Pau-Pyrénées
- l'aménagement d'un terrain et construction d'un bâtiment devant accueillir la cuisine centrale de Diusse

Communes regroupées : 19

Aubous, Aydie, Baliracq-Maumusson, Boueilh-Boueilho-Lasque, Burosse-Mendousse, Castetpugon, Conchez de Béarn, Diusse, Garlin, Mascaraas-Haron, Moncla, Mont-Disse, Mouhous, Portet, Ribarrouy, Saint Jean Poudge, Tadousse-Ussau, Taron-Sadiracq-Viellenave, Vialer.

Population totale : 3 501 habitants

Siège : Rue Firmin Bacarisse
64330 GARLIN
Tél : 05.59.04.78.64
Fax : 05.59.04.74.81

Fiscalité : Taxe additionnelle

Président : Alain Lechon

69

Association Adour Béarn

Département des Pyrénées Atlantiques

Compétences

- promouvoir le développement économique, social, culturel, et touristique des cantons du Nord Est de Pau et plus spécifiquement : Montaner, Lembeye, Garlin, Arzacq, Thèze et Morlàas
- étudier les problèmes communs à ces cantons, disposer et soutenir les actions utiles, les promouvoir et les appuyer auprès des pouvoirs publics et de toutes autorités.

Territoire concerné : Cantons de Montaner, Lembeye, Garlin, Arzacq, Thèze, Morlàas

Population totale : 41 816 Habitants

Siège : Parlement de Navarre
64000 Pau
Tél. 05.59.33.47.92
Fax. 05.59.33.67.38

Président : M. Menjucq

SIVOM de Plaisance

Département du Gers

Compétences

- voirie
- signalétique (étude et travaux des lieux dits touristiques, économiques, culturels)
- irrigation

Communes regroupées (22)

Communes du canton de Plaisance + Armous et Cau + Courties

Population totale : 4 259 habitants

Siège : Mairie
32160 Plaisance
Tél : 05.62.69.47.23

Président : Régis Soubabère

70

SIVOM de Miélan Marciac

Département du Gers

Compétences

- voirie
- transport scolaire
- bâtiments communaux
- O.P.A.H

Communes regroupées (41)

Canton de Marciac
Canton de Miélan

Canton de Mirande : Bazugues, Laas, Marseillan :
Canton de Montesquiou : Saint-Christaud

Population totale : 8 491 habitants

Siège : Route de Mirande
32170 MIELAN
Tél : 05.62.67.65.20
Fax : 05.62.67.65.11

Président : Claude RICAUD

SIVOM d'Aignan

Département du Gers

Compétences

- Voirie communale et rurale
- Travaux collectifs et de protection de l'environnement
- Equipements sportifs, éducatifs et animation culturelle
- Ramassage scolaire sur les limites du canton, en association avec les services du Conseil Général,
- Projets de développement économique et de réanimation du milieu rural, maintien des services publics

Communes regroupées (13)

Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Fusterouau, Loussous-Debat, Lupiac, Margouët-Meymes, Pouydraguin, Sabazan, Saint-Pierre-d'Aubezies, Sarragachies, Termes d'Armagnac.

Population totale : 2820 Habitants

Siège : Mairie
32290 Aignan
Tél. : 05.62.09.25.59
Fax : 05.62.08.59.55

Président : Yves RISPAT

SIVU de Riscle

Département du Gers

Compétences : voirie

Communes regroupées (22)

Canton de Riscle + Sarragachies

Population totale : 7 299 habitants

Siège : Rte de Bordeaux

32400 RISCLE

Tél : 05.62.69.86.43

Fax : 05.62.69.84.43

Président : Monsieur Galabert

71

Association Adour-Gascogne

Département du Gers

Compétences

Mettre en place une stratégie concertée d'aménagement du territoire et de développement économique multisectoriel sur le périmètre des 4 cantons de Marciac, Miélan, Plaisance et Riscle.

Territoire concerné : canton de Miélan, canton de Marciac, canton de Plaisance, canton de Riscle

Composition : les représentants des collectivités locales, les syndicats intercommunaux, les conseillers généraux des 4 cantons, toutes autres personnes physiques ou morales

Conseil d'administration (20 membres)

- Membres de droit :

les conseillers généraux des 4 cantons
les 4 communes chefs lieux de cantons représentées par leur maire ou son représentant

- 8 communes, à raison de deux par canton, représentées par leur maire ou son représentant

- 4 personnes issues du 2ème collège, dont 3 représentant les chambres consulaires départementales et une représentant le monde associatif

Population totale: 18 940 habitants

Siège : Hôtel de Ville

32230 MARCIAC

Tél : 05.62.08.21.04

Fax : 05.62.09.39.53

Président : Francis DAGUZAN

Communauté de Communes ECHEZ-MONTANERES

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- aménagement de l'espace: élaboration du plan local de l'habitat,
- actions de développement économique: Création de zones d'activité économique avec construction de bâtiments relais,
- construction, gestion et commercialisation des hébergements touristiques privés,
- création et gestion d'une maison du développement local intégrant l'utilisation des techniques de communication,
- rapprochement des services publics et privés: Création d'un service de transport à la demande et d'un service de livraison à domicile,
- extension, modernisation, construction et gestion

des équipements sportifs et culturels

Communes regroupées (9)

Andrest - Caixon - Escaunets - Siarrouy - St Lézer - Talazac - Vic-en-Bigorre - Montaner - Ponson-Debat-Pouts

Population totale : 8 500 habitants

Siège : 4 bis rue des écoles

65700 Vic-en-Bigorre

Tél : 05.62.31.63.99

Fax : 05.62.96.35.39

Président : Claude Miqueu

Fiscalité : Taxe additionnelle

Communauté de Communes RUSTAN-ARROS

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- aménagement de l'espace : élaboration de programmes locaux de développement et d'aménagement
- développement économique : promotion économique et prospection en vue de l'accueil d'entreprises sur le territoire de la communauté
- création, entretien et aménagement de la voirie et des bâtiments de la communauté
- développement touristique : construction, entretien et fonction d'équipements culturels et sportifs, protection et mise en valeur de l'environnement, promotion touristique et participation à des actions de promotion touristique
- construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémen-

taire, transports scolaires

- autres compétences : recrutement et gestion de personnels administratifs et techniques :
- administratif : secrétariat et animation de la communauté, secrétariat des mairies de la communauté

Communes regroupées (8)

Bouilh-Devant, Mansan, Mingot, Moumoulous, Peyrun, St Sever de Rustan, Sénac, Trouley-Labarthe

Population totale : 713 habitants

Siège : Mairie

65140 Mingot

Tél : 05.62.96.64.39

Fax : 05.62.96.51.19

Président : Alain Bonnacarrère

Fiscalité : Taxe additionnelle

Communauté de Communes du canton de Maubourguet

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- actions de développement économique : Mener une politique de promotion économique, de prospection, d'accueil d'entreprises et d'aménagement de zones d'activités.
- aménagement de l'espace : Elaboration de programmes locaux de développement et d'aménagement intercommunal.
- compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, et notamment le traitement des déchets par la mise en place d'une déchetterie intercommunale dans le cadre du schéma départemental de traitement des déchets ménagers.
- autres compétences : Gens du Voyage

Communes regroupées (9)

Caussade-Rivière - Estirac - Labatut-Rivière - Lafitole - Lahitte-Toupière - Larreule - Maubourguet - Sombrun - Vidouze

Population totale : 4 445 habitants

Siège : Mairie

65700 Maubourguet

Tél : 05.62.96.30.09

Fax : 05.62.96.49.88

Président : Jean GUILHAS

Fiscalité : Taxe additionnelle

Communauté de Communes des Castels

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- élaboration du schéma directeur,
- création de zones d'activités économiques,
- gestion de l'eau,
- élimination des déchets,
- actions générales en matière d'environnement et de politique du cadre de vie.

Communes regroupées (3)

Hagedet, Lascazères, Villefranque

Population totale : 374 habitants

Siège : Mairie

65700 Lascazères

Tél : 05.62.96.35.39

Fax : 05.62.96.35.39

Président : Christian Bourbon

Fiscalité : Taxe Additionnelle

73

Syndicat Mixte pour le Développement du Val d'Adour

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- mise en oeuvre et responsabilité du programme "contrat de terroir"
- organisation, coordination, synchronisation, gestion et promotion intercantionales de programmes de développement territoriaux à vocation économique, sociale, culturelle et touristique en Val d'Adour haut pyrénéen

Communes regroupées (58)

Sivom du canton de Castelnau : Castelnau-Rivière-Basse, Hagedet, Hères, Lascazères, Madiran, Saint-Lanne, Soublecause, Villefranque

Sivom du canton de Maubourguet : Maubourguet, Auriébat, Caussade-Rivière, Estirac, Labatut-Rivière, Lafitole, Lahitte-Toupière, Larreule, Sauveterre, Sombrun, Vidouze

Sivom du canton de Rabastens-de-Bigorre : Ansot, Barbachen, Bazillac, Bouilh-Devant, Buzon, Escondeaux, Gensac, Lacassagne, Laméac, Lescurry, Liac, Mansan, Mingot, Monfaucon, Moumoulous, Peyrun, St-Sever-de-Rustan, Sarriac-Bigorre, Ségalas, Sénac, Tostat, Trouley-Labarthe, Ugnouas, Rabastens-de-Bigorre

Sivom du canton de Vic-Bigorre : Vic-en-Bigorre, Artagnan, Caixon, Camalès, Escaunets, Marsac, Siarrouy, Talazac, Villenave-près-Béarn, Villenave-près-Marsac

Population totale : 20 535 habitants

Siège : Mairie

65500 Vic-en-Bigorre

Tél: 05.62.96.60.22

Fax : 05.62.96.66.51

Président : Pierre Lalanne

SIVOM du Canton de Vic en Bigorre

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- voirie
- bâtiments communaux
- schéma d'assainissement
- étude de l'Habitat
- construction de la gendarmerie cantonale

Communes regroupées (15)

Andrest - Artagnan - Caixon - Camalès - Escaunets - Marsac - Nouilhan - Pujo - Saint-Lézer - Sanous -

Siarrouy - Talazac - Villenave-près Béarn - Villenave-près-Marsac - Vic-en-Bigorre

Population totale : 9 211 habitants

Siège : Centre administratif du chemin vert
BP 50
65500 Vic-en-Bigorre
Tél : 05.62.96.72.80
Fax : 05.62.31.62.80

Président : Jean Bordères

74

SIVOM de Maubourguet

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences : toutes actions conduisant au développement économique, social et culturel du canton

Communes regroupées (11)

Maubourguet - Auriébat - Caussade-Rivière - Estirac - Labatut-Rivière - Lafitole - Lahitte-Toupière - Larreule - Sauveterre - Sombrun - Vidouze

Population totale : 4 859 habitants

Siège : Mairie
65700 Maubourguet
Tél : 05.62.96.30.09
Fax : 05.62.96.49.88

Président : Jean Glavany

SIVOM de Rabastens

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences

- pour l'ensemble des communes : utilisation de matériel : pelle mécanique, modernisation de la voirie, programme local de l'habitat
- à titre optionnel : opération programmée d'amélioration de l'habitat, mise en oeuvre des actions programmées au titre du CDT, travaux d'environnement, études et travaux d'assainissement, tous travaux ou actions présentant un caractère d'intérêt général ou économique.

Communes regroupées (24)

Ansost - Barbachen - Bazillac - Bouilh-Devant - Buzon - Escondeaux - Gensac - Lacassagne - Laméac - Lescurry - Liac - Mansan - Mingot - Monfaucon - Moumoulous - Peyrun - Rabastens - Saint Sever - Sarriac-Bigorre - Ségalas - Sénac - Tostat - Trouley-Labarthe - Ugnouas

Population totale : 4 447 habitants

Siège : Mairie
65140 Rabastens
Tél : 05.62.33.72.00
Fax : 05.62.33.72.09

Président : Bernard Lussan

SIVOM de Castelnau Rivière Basse

Département des Hautes-Pyrénées

Compétences : assainissement, Porte Nord, OPAH

Communes regroupées (7)

Castelnau-R.B - Hagedet - Hères - Lascazères - Madiran - Soublecause - Villefranque

Population totale : 1 929 habitants

Siège : Mairie

65700 Castelnau

Tél : 05.62.39.80.62

Fax : 05.62.39.80.19

Président : Joseph Latapie

75

Association Interdépartementale Euradour

Compétences

- gestion de la candidature "Pays du Val d'Adour" : actions économiques, sociales et culturelles
- gestion du programme Leader II
- développement rural
- gestion de toute politique territoriale contractualisée

Communes regroupées (196)

12 cantons : Aire sur Adour, Garlin, Lembeye, Montaner, Riscle, Plaisance, Mirande, Miélan, Castelnau Rivière Basse, Maubourguet, Vic en Bigorre, Rabastens en Bigorre

Composition

Membres de droit :

Les conseillers généraux, les présidents de structures intercommunales (SIVOM et communautés de communes), et maires des chefs lieux des cantons

Membres actifs :

Les autres élus locaux, les représentants d'associations locales, les personnes morales de droit privé, les porteurs de projets validés par l'association

Population totale : 59 633 habitants

Siège : Mairie

65700 Maubourguet

Tél : 05.62.96.44.88

Fax : 05.62.96.94.17

Président : Jean Glavany

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

76

Membres de l'association EURADOUR

Francis Daguzan (conseiller général du canton de Marciac)

Henri Tonnet (conseiller général du canton de Garlin)

Jean-Claude Eugène (conseiller général du canton de Riscle)

Claude Miqueu (conseiller général du canton de Vic en Bigorre)

Jean-Louis Guilhaumon (maire de Marciac)

Michel Chantre (conseiller général du canton de Lembeye)

Associations

Ende Doman

Pierre et Terre

Adour Gascogne

CIVAM des Landes,

Mission Locale Rurale des Hautes Pyrénées

Union Fédérale des Consommateurs du Gers

Centre de Loisirs des Castels

Office de tourisme de Marciac

Comité des Fêtes de Plaisance

Associations sous égide

CAUE du Gers

ADDA des Hautes-Pyrénées

CCAS de Garlin

Entreprises

Conserverie Aurensan

Producteurs Plaimont

Collectivités locales et territoriales

Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Communauté de Communes de Lembeye

Communauté de Communes les Castels

Mairie de Ju Belloc

Services de l'Etat et services publics

ANPE du Gers et Hautes-Pyrénées

DDJS des Hautes-Pyrénées

DDE du Gers

La Poste des Pyrénées Atlantiques

Organismes de formation

Lycée agricole de Vic

Lycée agricole de Montardon

C.F.P.A de Mirande

Boutique de gestion ARTE du Gers et des Hautes-Pyrénées

Foyer des jeunes travailleurs des Hautes-Pyrénées

Chambres consulaires et organismes professionnels

Chambre d'Agriculture du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques

Groupement des producteurs de bois des Pyrénées-Atlantiques

LES MOYENS D'INGENIERIE ET D'ANIMATION

Le Pays du Val d'Adour n'existe que par les énergies et les organismes ou institutions publics et privés, qu'il fédère autour d'un projet territorial commun. Il s'appuiera sur les compétences des collectivités ou de leurs groupements pour la mise en oeuvre des projets dont il facilitera et organisera la cohérence et la coordination conformément à sa Charte.

Pour cela, il devra continuer à s'appuyer sur de véritables équipes pluridisciplinaires pour mettre en oeuvre son programme d'action. Cette démarche de développement implique une mobilisation locale, une médiation entre les différents acteurs, des négociations et un appui technique. Aussi, l'association Euradour désignera une structure coordinatrice.

Si le Pays doit assurer des missions d'animation et d'étude, il doit impérativement conserver un fonctionnement souple et léger. A ce titre, il pourra déléguer ces missions à des structures et ressources humaines locales.

L'étendue du territoire nécessite de maintenir les pôles techniques existants et ayant fait leur preuve sur chacun des départements. Cependant, une cellule de coordination permettra de garantir la cohérence du programme et devra être garante de la bonne communication et mutualisation des moyens entre les pôles délocalisés. A ce titre, elle sera chargée de faire vivre le réseau technique.

Il est impératif que le Pays du Val d'Adour soit identifié par les acteurs locaux comme l'outil premier de soutien et de maillage des initiatives. L'animation devra donc en être la cheville ouvrière, disponible et à l'écoute, servant d'interface entre décideurs, organe de consultation et de réflexion (Conseil de Développement) et porteurs de projets.

Si les logiques de partenariat avaient été déjà instituées à travers des programmes de développement antérieurs (PCD, Contrat de Terroir, ...) Leader II leur a donné une autre dimension, à savoir s'adapter à des pratiques qui dépassent les limites administratives afin de rapprocher les acteurs d'un même territoire. L'expérimentation a essentiellement porté sur des mises en synergie interdépartementales à travers les dynamiques de projets, ceci au travers d'une mobilisation et d'une animation de terrain permanentes. Ainsi, le Pays du Val d'Adour bénéficiera de ces acquis et pourra les conforter.

Par le programme Leader II, le partenariat s'est élargi et a pesé sur les dispositifs d'animation. Fruit des négociations antérieures, il a donc généré un réseau (tant institutionnel que technique) sur lequel la cellule

de coordination s'appuiera afin de coordonner et d'impulser la mise en oeuvre du programme de développement. Les diverses étapes issues de la dynamique Pays du Val d'Adour (diagnostic, orientations stratégiques, ...) ont créé de nouvelles formes d'organisation et des modalités de fonctionnement variées. Tout en introduisant de nouvelles relations de travail, elles ont renforcé le partenariat existant. Les relais sur le terrain seront assurés par les animateurs tant de la cellule de coordination que des structures intercommunales. Ainsi, le soutien des projets renvoie à la mobilisation des ressources de chaque animateur, en s'appuyant sur une logique pluridisciplinaire et par conséquent complémentaire.

L'animation de terrain permettra d'enrichir la dynamique de développement. Cette dernière donnera la possibilité de multiplier des projets renforçant le partenariat, insistant ainsi sur les aspects structurants du territoire tout en tenant compte de la valorisation des ressources humaines. L'émergence d'initiatives se fera par le biais de la mise en réseau des acteurs locaux et de l'accompagnement aux porteurs de projets. Ainsi, la détection des projets sera facilitée par une couverture géographique homogène des animateurs.

La mise en réseau des animateurs permettra un traitement préalable des initiatives qui seront ensuite affinées en lien avec la cellule coordinatrice. De plus, afin de garantir une meilleure performance dans l'éligibilité des dossiers et réduire ainsi les possibles retards d'instruction, il sera indispensable de rechercher l'avis technique, dès la construction du dossier, des partenaires financiers. Ceci améliorera la communication, l'information en matière de dynamique de projets locaux et l'efficacité du programme de développement.

En revanche, le rôle d'animation ne peut se limiter à une seule détection et un montage administratif de dossier. Suite à la programmation des projets et à l'émission des conventions, la cellule de coordination devra être garante du respect des engagements pris par les porteurs de projets.

Ainsi les contacts resteront permanents afin d'une part d'assurer une cohérence en terme de développement du territoire mais aussi d'obtenir progressivement les pièces probantes des réalisations effectuées. Ceci permettra d'évaluer régulièrement l'avancée et les retombées du programme de développement du Pays du Val d'Adour.

Les partenariats interrégionaux mis en place jusqu'ici demeurent encore fragiles compte tenu des divisions administratives. Il est donc primordial de pouvoir pour-

suivre cette démarche en l'enrichissant :

- de dispositif d'animation
- d'outils de capitalisation et de confrontation d'expériences

La coopération transnationale représente un instrument supplémentaire pour résoudre certains pro-

blèmes ou mieux valoriser certains atouts du territoire. Les échanges de connaissance et de savoir-faire, la mise en commun de ressources, peuvent en effet contribuer à dynamiser l'économie des territoires concernés.

DISPOSITIONS ENVISAGEES POUR L'EVALUATION

L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus d'évaluation est essentiel pour légitimer le projet global de développement local. On doit envisager l'évaluation comme un outil d'aide au pilotage des projets. Une évaluation nécessite une perception, des regards croisés sur les actions entreprises. Une communication entre les différents acteurs est donc indispensable dès lors qu'il s'agit d'évaluer des faits humains et sociaux. Tout comme dans la phase d'élaboration du Pays du Val d'Adour, le conseil de développement participera à l'évaluation. L'évaluation est ouverte sur le débat et activée par lui, elle est interactive pas seulement entre les praticiens de l'évaluation et leur partenaires, mais avec tous les acteurs qui composent le territoire.

1. Les enjeux de l'évaluation

Quelle est la finalité de l'évaluation ?

Avant tout, l'évaluation doit être perçue comme une recherche permanente de l'amélioration des performances. L'évaluation permet d'apprécier une situation actuelle par rapport à une situation de référence. L'outil d'évaluation permet d'expliquer les écarts entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus, de se projeter sur une situation future. L'outil d'évaluation fournit des éléments de décision pour les actions à venir.

Quel est l'objet de l'évaluation ?

Selon le destinataire de l'évaluation et l'objectif poursuivi, l'évaluation peut être menée au niveau : d'une action, d'un projet, d'un axe, d'une mesure, du programme lui-même.

Les destinataires de l'évaluation peuvent être les décideurs (Délégués syndicaux, responsables, animateurs, financeurs), les bénéficiaires (population locale, maîtres d'ouvrage et d'oeuvre) ou encore les partenaires (économiques, culturels, ...) extérieurs au territoire.

Il s'agit dans tous les cas de mesurer et de comprendre les écarts. Cependant, selon les finalités de l'évaluation, les moyens à mettre en oeuvre, les compétences nécessaires ne seront pas les mêmes, pas plus que la façon de conduire l'évaluation.

Engager une démarche d'évaluation impose donc, au préalable, d'avoir défini :

Des attentes : Qui sont les commanditaires de l'éva-

luation ? Quels sont leurs besoins ? Quelles sont leurs exigences ?

L'objet de l'évaluation : Le programme local ? Un axe ? Une mesure ? Une opération ?

Des finalités : Rendre compte ? Optimiser ? Valider ? Réorienter ?

Trois règles de base pour pouvoir mesurer et expliquer des écarts entre le réalisé et le prévu :

- Distinguer les intentions (à long terme) des objectifs (stratégiques et opérationnels), et des moyens : quels étaient les besoins, les qualités que devait avoir la solution, les performances attendues ?
- Déterminer ensuite des indicateurs pertinents
- Fixer des valeurs d'objectif (niveau, échéance) pour ces divers indicateurs : quantifier.

Les objectifs sont définis en fonction des finalités de l'action et concernent des réalisations, des résultats, des effets. Et ils sont de nature quantitative et qualitative.

Déterminer une situation de référence

La situation de référence n'est pas la situation de départ (au moment du démarrage de l'opération), mais "ce qui se serait passé si l'on n'avait pas agi", c'est à dire la situation que l'on aurait eue au moment de l'évaluation, si l'on n'avait rien engagé. L'établissement d'une situation de référence est un outil nécessaire pour mesurer l'apport d'une opération ou d'un programme.

Pour un indicateur donné, on compare ainsi, à un moment donné :

- l'écart entre le résultat obtenu et la situation de référence (effet / apport de l'opération)
- l'écart entre la valeur d'objectif et le résultat obtenu (écart de réalisation),

La situation de référence est le point de comparaison permettant de mesurer l'apport d'une action ou d'un programme. Déterminer cette situation est donc une étape essentielle de l'évaluation.

Valoriser les résultats de l'évaluation

L'évaluation produit un certain nombre de résultats et de recommandations qu'il faut réintroduire dans la démarche et dans les opérations en cours et à venir, afin de les valoriser :

- Mémoriser : construire des bases d'information, une "mémoire" des réussites, des échecs, des difficultés

- rencontrées et de la façon dont on les a surmontées.
- Comprendre : une situation, des systèmes de relations complexes, les causes des succès et des échecs.
 - Optimiser la mise en oeuvre, l'organisation des acteurs sur le programme, la conduite du projet mais aussi de la démarche.
 - Décider des orientations, des objectifs, des priorités à venir.

Une évaluation qui reste confidentielle n'a ainsi que peu de résultats, mais :

2. Expérimenter une méthodologie et introduire une culture de l'évaluation dans "Pays du Val d'Adour" : analyse intermédiaire

Comme nous venons de le voir : "Evaluer" est une nécessité de bonne gestion de ce programme partenarial .

Pour ce faire, il peut être décidé d'effectuer une évaluation des actions réalisées, en cours, ou engagées, et d'effectuer un sondage auprès de la population.

L'évaluation doit donc être un outil destiné aux responsables du développement mais aussi facilement exploitable par les non initiés.

Objectifs globaux de l'évaluation du Pays du Val d'Adour

Mesurer les écarts entre 2000 et 2003 en termes qualitatifs et quantitatifs.

Apprécier la valeur des actions réalisées et des actions en cours.

Mobiliser les acteurs et la population pour l'avenir et les nouveaux enjeux.

Améliorer les performances en terme de développement local.

Rendre visible l'action en matière de communication interne et externe.

Engager un processus d'auto-évaluation continu comme instrument permanent de pilotage de l'action au sein de la cellule de coordination si celle-ci et ses adhérents le souhaitent.

Explication de la méthode d'évaluation

L'évaluation doit permettre, surtout en fin de Programme, d'aboutir à la mise en évidence des "3E "

L'Economie globale, l'Efficacité et l'Efficiency

des actions structurantes et transversales du Pays du Val d'Adour depuis trois ans.

Elaboration de fiches actions

Pour cette évaluation dite "intermédiaire", environ une quinzaine d'actions significatives, réalisées ou en cours dans le Val d'Adour, sera retenue et transcrite sur des

fiches prenant en compte les éléments suivants :

Eléments quantitatifs

- le coût total : subventions de toute nature et coût résiduel pour le maître d'ouvrage.
- le nombre d'emplois potentiellement créés, induits ou maintenus.
- les chiffres d'affaires induits (quand il est possible de les cerner).
- les objectifs et leurs taux de réalisation .
- les recettes induites pour les collectivités.
- les indicateurs physiques (kilomètres de berges, volume de revégétalisation, qualité des eaux de surface et souterraines, nombre d'acteurs touchés ou impliqués, nombre d'emplois générés, niveau de formation qualifiante, etc).

Ces éléments constituent une appréciation quantitative permettant de mesurer les aspects économiques de l'impact de l'action donc son EFFICACITE véritable.

Eléments qualitatifs

- l'effet mobilisateur qui traduit l'impact de l'action sur les acteurs et les bénéficiaires concernés en terme de mobilisation.
- l'effet générateur : l'action permet-elle de susciter ou de déclencher d'autres actions complémentaires ?
- l'effet modélisateur : l'action sert-elle d'exemple en interne ou est-elle transférable à d'autres acteurs ou à d'autres territoires qui déclarent leur intérêt ?
- l'effet qualité de vie : l'action permet-elle une amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires ?
- l'effet pervers le cas échéant (ce sont des effets négatifs ressentis comme tels).

Ces éléments qualitatifs (ou Qualités des actions) plus subjectifs sont notés sur une échelle de 0 à 4 (l'effet pervers recevant une note négative de -1 à -4) par des groupes de 2 à 3 personnes, experts du développement et personnes ressources "naÔves" interrogées fortuitement à diverses occasions. Ces personnes peuvent appartenir à d'autres zones rurales à problématiques voisines.

Ces éléments, croisés avec les premiers, permettent de mesurer l'EFFICIENCE de l'action.

Les valeurs stratégiques du développement

- Participation et citoyenneté : l'action a-t-elle un effet mobilisateur ou de sensibilisation sur la population ?
- Animation & Communication : l'action a-t-elle un effet de communication ou d'animation pour une majorité de personnes ?
- Qualité de vie : l'action a-t-elle un effet sur l'environnement social, culturel ou économique de la population ?
- Valorisation du potentiel local : les ressources locales (humaines, naturelles, patrimoniales....) sont-elles valorisées par l'action ou lui ont-elles servi de support ?

- Identité locale : l'action contribue-t-elle à la promotion de l'identité locale ?

Le croisement de ces valeurs stratégiques avec les critères d'efficacité précédents permet de mesurer l'ECONOMIE GLOBALE de l'action sur le développement.

Les 3 " E " reçoivent alors chacun une note (0 à 4) attribuée sur l'analyse des résultats des critères qualitatifs, quantitatifs et des valeurs stratégiques.

Lister les actions pilotes retenues par l'évaluation intermédiaire

Les actions pilotes seront extraites des trois axes ci-dessous

- Des emplois pour l'avenir : créer et diversifier les activités économiques
- L'avenir naturellement : Préserver la qualité de la vie
- Les liens de l'avenir : Renforcer les solidarités territoriales

Présentation des résultats généraux à mi-parcours du programme

Un impact direct sur l'emploi et les activités

Un impact économique

Un impact social

Un impact sur l'identité locale

Résultats par thème

Les fiches d'action sont regroupées par famille sectorielle :

- Créer et diversifier les activités économiques
- Préserver la qualité de la vie
- Renforcer les solidarités territoriales

avec les notes correspondantes à chacun des items retenus.

Elles sont traduites sous forme graphique pour une meilleure visualisation, chacune étant comparée à la moyenne générale ou thématique.

Le résultat brut n'a pas de valeur intrinsèque eu égard au manque de recul actuel sur certains dossiers. Cependant, trois indications sont à retenir et à analyser :

La valeur d'intervention du "pervers".

La position par rapport à la valeur 2 (> ou <) qui laisse des marges de progression dans l'efficacité et l'efficacité.

La différence à la moyenne de chaque valeur qui est un bon critère de mesure de l'économie globale des axes stratégiques choisis.

La dynamique d'évolution future des valeurs acquises aujourd'hui qui, lors de l'évaluation finale, sera un bon indicateur de la capacité de réaction devant des résultats parfois mitigés.

LES CRITERES ET MOYENS D'EVALUATION

Pour l'axe 1 : D'ABORD L'EMPLOI

Mesure 1. Diversifier et ancrer dans le territoire du secteur agricole et agro-alimentaire

Sous-mesure A1 : Politique d'incitation au développement des filières de transformation.

Objectifs : diversifier l'activité agro-alimentaire du Val d'Adour.

Critères : Montant et nature des aides réservées au développement des filières de transformation, nombre de filières de transformation créées, diversité des nouvelles filières de transformation créées.

Méthode : enquête auprès des entreprises ayant développé une filière de transformation.

Sous- Mesure B1 : Politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Objectifs : Enrayer la diminution de la SAU, assurer un renouvellement des exploitations.

Critères : Montant et nature des aides apportées aux jeunes agriculteurs, nombre de jeunes agriculteurs récemment installés, nombre de jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation, nombre d'emplois induits, difficultés d'intégration rencontrées par les jeunes agriculteurs lors de leur installation.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires, analyse des statistiques à la Chambre d'Agriculture, ADASEA.

Sous-mesure C1 : Création de groupements d'employeurs.

Objectifs : Réduire la précarité issue de la saisonnalité des emplois agricoles.

Critères : Nombre d'entreprises impliquées dans les groupements, nombre d'employés concernés par un groupement, nombre d'emplois stables créés grâce aux groupements, diversité des entreprises impliquées dans les groupements, diversité des qualifications mises en place, nouvelles relations entretenues par les entreprises du groupement.

Méthode : enquête auprès des divers groupements d'employeurs, auprès des entreprises adhérentes et auprès de l'organisme de formation.

Sous-mesure D1 : Démarches de certification des produits.

Objectifs : Améliorer la qualité des produits du terroir.

Critères : Nombre de produits bénéficiant d'au moins une certification, nombre d'agriculteurs ayant obtenu

une certification de produits, diversité des produits bénéficiant d'une certification, diversité des certifications accordées, amélioration de l'image de qualité du Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs ayant obtenu une certification, questionnaire à destination de la clientèle.

Sous-mesure E1 : Impliquer les agriculteurs dans la gestion d'une agriculture garante d'un développement durable.

Objectifs : Développer une activité agricole respectueuse de l'environnement.

Critères : Nombre d'agriculteurs ayant conduit des démarches garantes d'un développement durable, nature et montant des aides techniques et financières allouées aux agriculteurs ayant engagé des démarches garantes d'un développement durable, diversité des actions conduites garantes d'un développement durable et effets induits des actions sur l'environnement.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs ayant engagé des démarches, analyse conduite par des laboratoires et organismes spécialisés.

Mesure 2. Augmenter la valeur ajoutée produite par les actifs agricoles :

Sous-mesure A2 : Mettre en place des circuits courts de commercialisation.

Objectifs : Diversifier les sources de revenu des agriculteurs.

Critères : Nombre de points de vente collectifs et/ou à la ferme créés, nature et montants des aides allouées aux agriculteurs ayant souhaité développer des circuits courts de commercialisation, diversité des produits commercialisés.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs ayant développé des circuits courts de commercialisation.

Sous-mesure B2 : Développer un programme de formation à l'accueil de touristes.

Objectifs : Développer l'activité agri-touristique.

Critères : Nombre d'agriculteurs ayant suivi la formation, nature et nombre d'établissements de formation impliqués dans le programme, diversité de la formation dispensée, diversité des nouvelles prestations touristiques offertes.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs ayant créé une activité agri-touristique, analyse des statistiques diffusées par la Chambre d'Agriculture.

Sous-mesure C2 : Organiser un dispositif d'échanges, de démarches expérimentales et de nouvelles implantations industrielles.

Objectifs : Favoriser la mise en réseau des diverses entreprises du territoire.

Critères : Nature et nombre des entreprises bénéficiaires du dispositif, nombre et montant des aides réservées à la création du dispositif, diversité des démarches expérimentales entreprises, nouvelles relations entre entreprises, effets de la mise en réseau.

Méthode : enquête auprès des entreprises bénéficiant du dispositif et de l'organisme porteur du projet.

Mesure 3 : Augmenter le nombre d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires :

Sous-mesure A3 : Mettre en place un dispositif d'assistance à la création d'entreprises.

Objectifs : Faciliter l'installation de nouvelles entreprises dans le Val d'Adour.

Critères : Nature et montant des aides techniques et financières allouées à la création d'entreprises, nombre d'emplois directs ou indirects induits par la création d'entreprises, nombre d'entreprises nouvellement créées, diversité des entreprises nouvellement créées, difficultés rencontrées par les chefs d'entreprises voulant s'implanter dans le Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des entreprises nouvellement installées et de la CCI des divers départements.

Sous-mesure B3 : Politique de gestion/création de zones d'activités.

Objectifs : Harmoniser la répartition des zones d'activités dans le Val d'Adour.

Critères : Nombre de zones d'activités nouvelles créées, nombre d'emplois dans l'ensemble des zones d'activités (par entreprises, par zones d'activités), localisation des zones d'activités dans le Pays du Val d'Adour, diversité des entreprises accueillies.

Méthode : enquête auprès des entreprises des zones d'activités, auprès des collectivités locales concernées.

Sous-mesure C3 : Mettre en place un dispositif de soutien logistique en commercialisation.

Objectifs : Améliorer les outils d'exportations.

Critères : Nature et montant des aides accordées au développement du soutien logistique, nombre d'emplois induits grâce à l'amélioration de la logistique en commercialisation, nature du dispositif de soutien logistique mis en place, diversité des produits exportés ayant bénéficié du dispositif de soutien.

Méthode : enquête auprès des entreprises ayant développé un outil d'exportation, auprès des organismes soutenant l'aide à la commercialisation.

Mesure 4 : Développer le tourisme rural

Sous-mesure A4 : Organiser et professionnaliser les animations.

Objectifs : Donner une cohérence au programme culturel du Val d'Adour.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la création de nouvelles animations, nombre d'emplois induits par la professionnalisation des animations, diversité des animations organisées dans le Pays du Val d'Adour, localisation des animations organisées.

Méthode : enquête auprès des divers organisateurs de manifestations, auprès des collectivités partenaires des animations organisées.

Sous-mesure B4 : Engager une démarche globale de promotion touristique.

Objectifs : Créer et diffuser une image commune du Pays du Val d'Adour.

Critères : Moyens financiers mis à disposition pour assurer la promotion globale, conséquences de la mise en place d'une promotion touristique globale (sur la fréquentation, les prestations...), diversité des supports de promotion touristique globale, effets de la promotion touristique globale sur la perception du territoire, l'entité par les touristes.

Méthode : enquête auprès des divers offices de tourisme du Pays et de l'office de tourisme de pôle, questionnaire auprès des touristes.

Sous-mesure C4 : Garantir un accueil de qualité.

Objectifs : Diversifier l'hébergement touristique en développant un hébergement haut de gamme.

Critères : Nombre d'hébergements touristiques de qualité (3 épis, 3 clefs...), nature et montant des aides allouées à l'amélioration de l'accueil touristique, nombre d'agriculteurs ayant souhaité améliorer l'accueil touristique, diversité des prestations offertes en matière d'hébergement touristique, effets sur l'image de qualité perçue par les touristes.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs bénéficiaires, analyses des statistiques diffusées par " Gîtes de France " et les divers organismes attribuant des labels aux hébergements touristiques.

Sous-mesure D4 : Engager une démarche de création de produits touristiques complémentaires à l'échelle du Pays.

Objectifs : Promouvoir les produits du terroir du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre de produits concernés par un " label " Pays du Val d'Adour, moyens techniques et financiers réservés à la création de produits touristiques complémentaires, nombre de prestataires touristiques concer-

nés par la création de produits touristiques complémentaires, diversité des produits touristiques concernés par un " label " Pays du Val d'Adour, création d'une image commune du Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des prestataires touristiques concernés par le " label " Pays du Val d'Adour, questionnaire diffusé aux touristes.

Sous-mesure E4 : Impliquer les agriculteurs dans la valorisation du patrimoine naturel.

Objectifs : Promouvoir des opérations de valorisation du patrimoine naturel.

Critères : Nombre de CTE signés dans le Pays du Val d'Adour, nombre total d'agriculteurs ayant engagé une démarche de valorisation du patrimoine naturel, nature et montant des aides allouées à la valorisation du patrimoine naturel, diversité des actions de valorisation du patrimoine naturel engagées par les agriculteurs.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs engagés dans une démarche de valorisation du patrimoine.

Mesure 5 : Augmenter les échanges économiques avec l'extérieur :

Sous-mesure A5 : Utiliser les NTIC pour développer des projets de services multimédia, Intranet.

Objectifs : Favoriser les échanges d'expériences avec des entreprises extérieures.

Critères : Nombre de bénéficiaires des NTIC, moyens financiers et techniques alloués au développement des NTIC, diversité des NTIC utilisées, diversité des bénéficiaires des NTIC, nouvelles pratiques d'échanges entre acteurs économiques.

Méthode : enquête auprès des entreprises utilisant les NTIC.

Sous-mesure B5 : Créer un dispositif/lieu de rencontre entre offre et demande de services.

Objectifs : Mettre en adéquation l'offre et la demande de services.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la création du lieu de rencontre, nombre des personnes bénéficiant des lieux de rencontre, origine des bénéficiaires, nature du dispositif de rencontre.

Méthode : enquête auprès du prestataire et des bénéficiaires.

Sous-mesure C5 : Développer des partenariats professionnels avec l'extérieur.

Objectifs : Développer les échanges d'expériences et d'innovations avec les entreprises extérieures.

Critères : Fréquence des partenariats professionnels, nombre d'établissements du Pays du Val d'Adour ayant développé des partenariats extérieurs, moyens tech-

riques et financiers mis à disposition afin de développer ces partenariats extérieurs, diversité des partenaires mis en réseau, diversité des partenariats professionnels développés.

Méthode : enquête auprès des diverses entreprises ayant développé des partenariats avec des entreprises extérieures au Pays du Val d'Adour.

Sous-mesure D5 : Organiser un dispositif d'échanges, de démarches communes d'expérimentation.

Objectifs : Diffuser les expériences et innovations entre entreprises du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nature et montant des aides allouées pour développer le dispositif d'échanges, nombre des bénéficiaires du dispositif, diversité des échanges et expériences échangées, nature du dispositif d'échanges, diversité des bénéficiaires du dispositif.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires des échanges d'expérimentation.

Pour l'axe 2 : VIVRE LA RURALITE

Mesure 6 : la valorisation du patrimoine bâti et naturel du Val d'Adour :

Sous-mesure A6 : Réaliser des opérations de réhabilitation.

Objectifs : Développer l'hébergement en améliorant le bâti.

Critères : Nombre d'opérations de réhabilitation engagées, montant des investissements engagés, diversité des aides allouées à la réhabilitation du patrimoine b,ti, répartition territoriale des différentes opérations de réhabilitation.

Méthode : enquête auprès des diverses collectivités ayant engagé des opérations de réhabilitation du b,ti.

Sous-mesure B6 : Utiliser des dispositifs de protection du patrimoine.

Objectifs : Maintenir un patrimoine b,ti de qualité.

Critères : Montant des investissements alloués à la protection du patrimoine, nombre des opérations de protection engagées, diversité des dispositifs de protection du patrimoine, effets sur la perception du patrimoine b,ti.

Méthode : enquête auprès des collectivités ayant lancé des démarches de réhabilitation, questionnaire auprès des habitants du Val d'Adour.

Sous-mesure C6 : Engager une démarche pédagogique et des opérations de communication/promotion touristique sur les richesses patrimoniales du territoire.

Objectifs : Diffuser une image patrimoniale de qualité.

Critères : Nombre de richesses patrimoniales ayant bénéficié de l'opération, montant et nature des aides allouées à l'opération de communication/promotion, conséquences de l'opération sur la fréquentation touristique, diversité des opérations de communication/promotion engagées, création d'une image patrimoniale de qualité.

Méthode : enquête auprès des collectivités engagées dans une démarche de valorisation des richesses patrimoniales, auprès des organismes assurant la promotion des richesses, questionnaire auprès des touristes.

Sous-mesure D6 : Organiser et professionnaliser les animations patrimoniales.

Objectifs : Mettre en cohérence les animations patrimoniales afin de diffuser une image patrimoniale commune.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la création de nouvelles animations patrimoniales, nombre d'emplois induits par la professionnalisation des animations patrimoniales, diversité des animations patrimoniales organisées, localisation des animations patrimoniales organisées, diffusion d'une image patrimoniale commune.

Méthode : enquête auprès des organisateurs des animations, auprès des collectivités finançant les animations, questionnaire auprès des habitants et des visiteurs du Pays du Val d'Adour.

Sous-mesure E6 : Impliquer les agriculteurs dans la valorisation du patrimoine naturel.

Objectifs : Promouvoir des opérations de valorisation du patrimoine naturel, nature et montant des aides allouées à la valorisation du patrimoine naturel, nombre total d'agriculteurs ayant engagé une démarche de valorisation, diversité des actions de valorisation engagées par les agriculteurs, effets induits sur le patrimoine naturel du Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des agriculteurs ayant engagé des actions de valorisation du patrimoine naturel et auprès des organismes compétents en matière d'évaluation de la qualité de l'environnement et du patrimoine naturel.

Mesure 7 : L'adaptation du dispositif d'accueil (habitat, services de proximité, transports) aux besoins de la population

Sous-mesure A7 : Créer un dispositif/lieu de rencontre entre offre et demande de services.

Objectifs : Mettre en adéquation l'offre et la demande de services.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la création du lieu de rencontre, nombre des bénéficiaires des lieux de rencontre, nature du dispositif de ren-

contre, origine sociale et géographique des bénéficiaires.

Méthode : enquête auprès des prestataires et bénéficiaires des services.

Sous-mesure B7 : Organiser un dispositif pluripartenarial des moyens de transport en commun.

Objectifs : Faciliter le déplacement des personnes.

Critères : Montant des investissements engagés pour la création du dispositif, nombre de bénéficiaires du dispositif, nature du dispositif pluripartenarial, diversité des partenaires engagés.

Méthode : enquête auprès des prestataires et des bénéficiaires des moyens de transport en commun, auprès des organismes finançant les transports.

Sous-mesure C7 : Réaliser des opérations de construction/réhabilitation de logements.

Objectifs : Développer la capacité d'hébergements définitifs.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la construction et réhabilitation de logements, montant des investissements engagés, nombre des bénéficiaires des opérations de construction et réhabilitation de logements, diversité des bénéficiaires des opérations de construction et réhabilitation de logements, répartition géographique des opérations de construction et réhabilitation de logements.

Méthode : enquête auprès des collectivités concernées par les opérations de construction et réhabilitation, auprès des bénéficiaires des opérations.

Sous-mesure D7 : Améliorer l'accessibilité aux services publics et aux services de proximité (logements, transports, loisirs...).

Objectifs : Maintenir la population dans le Pays du Val d'Adour et favoriser l'accueil de nouvelles populations.

Critères : Nombre de services publics et de proximité maintenus gr,ce à la politique engagée, diversité des moyens mis en oeuvre pour le maintien des services publics et de proximité, diversité des partenaires engagés dans la politique de maintien des services de proximité.

Méthode : enquête auprès des prestataires et des bénéficiaires des services, auprès des structures engagées.

Sous-mesure E7 : Coordonner les interventions dans le domaine gérontologique.

Objectifs : Assurer des soins à l'ensemble des personnes âgées du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nature et montant des aides allouées à la coordination des établissements, nombre des établissements concernés par la coordination, nombre de

bénéficiaires de la politique de coordination, origine sociale et géographique des bénéficiaires, diversité des établissements concernés, localisation des divers établissements impliqués, diversité des partenaires engagés dans la coordination des établissements gérontologiques du Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des établissements engagés dans la politique de coordination, auprès des patients et auprès des partenaires financés participant à la politique de coordination.

Mesure 8 : L'intégration des jeunes à la société économique et civile et aux instances de concertation et de décision

Sous-mesure A8 : Créer un Conseil de Jeunes.

Objectifs : Impliquer les jeunes dans les décisions, les animations et le développement du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre des personnes impliquées dans le Conseil de Jeunes, diversité des opérations engagées par le Conseil de Jeunes.

Méthode : enquête auprès des jeunes du Conseil de jeunes.

Sous-mesure B8 : Développer une cohérence éducative à l'échelle du Pays dès la petite enfance.

Objectifs : Soutenir et favoriser le maintien des établissements d'enseignement.

Critères : Nombre d'opérations engagées, nombre de bénéficiaires de la cohérence éducative, nature et montant des aides allouées au développement de la cohérence éducative, diversité des opérations engagées pour développer la cohérence éducative, qualité de l'enseignement dispensé.

Méthode : enquête auprès des établissements d'enseignement, auprès des bénéficiaires et auprès des partenaires institutionnels.

Sous-mesure C8 : Mettre en place un dispositif concerté de formation en direction des jeunes adultes.

Objectifs : Maintenir une population jeune dans le Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre d'emplois induits par la mise en place du dispositif concerté de formation, nature et montant des aides allouées à la création du dispositif, nombre de bénéficiaires du dispositif concerté de formation, nature de la formation dispensée, nature des établissements de formation dispensant l'enseignement, nature du dispositif mis en place.

Méthode : enquête auprès des organismes de formation, auprès des bénéficiaires de la formation et auprès des partenaires institutionnels engagés.

Sous-mesure D8 : Créer un dispositif de concertation territoriale inter-générationnel.

Objectifs : Favoriser les échanges entre les diverses générations du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre des bénéficiaires du dispositif, nature et montant des investissements engagés pour la création du dispositif, diversité des bénéficiaires du dispositif, diversité des actions engagées par le dispositif de concertation inter-générationnel, vision de la politique engagée par chacune des générations concernées.

Méthode : enquête auprès du dispositif de concertation et auprès des utilisateurs du dispositif.

Pour l'axe 3 : UN PAYS SOLIDAIRE

Mesure 9 : Mettre en place un dispositif d'insertion par l'économique et de lutte contre les exclusions :**Sous-mesure A9 : Mettre en place un PLIE.**

Objectifs : Coordonner et favoriser la formation et l'insertion des personnes en situation précaire.

Critères : Nature et nombre des bénéficiaires du PLIE, nature et nombre des structures d'insertion engagées dans le PLIE (évaluer la diversité des structures), nombre et nature des formations dispensées, nature et nombre des organismes de formation, nature et nombre des créations d'activités induites par la mise en place du PLIE, montant des investissements engagés pour la création du PLIE, nombre des bénéficiaires trouvant un emploi stable à l'issue de la formation et du parcours d'insertion.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires du PLIE, auprès des divers partenaires du PLIE, CARIF de Tarbes, Région Midi-Pyrénées, ANPE et le CNASEA.

Sous-mesure B9 : Promouvoir un système d'épargne locale.

Objectifs : Impliquer les financeurs locaux dans le développement du territoire.

Critères : Quantité d'épargne locale engagée, nombre de bénéficiaires, nombre de projets réalisés gr,ce à l'épargne locale, diversité des épargnes locales engagées, diversité des bénéficiaires de l'épargne locale, nature et localisation des projets réalisés gr,ce à l'épargne locale.

Méthode : enquête auprès des financeurs locaux et auprès des bénéficiaires de l'épargne locale.

Sous-mesure C9 : Renforcer l'accompagnement à la création d'activités.

Objectifs : Développer l'emploi dans le Pays du Val d'Adour.

Critères : Nature et montant des aides techniques et financières allouées à la création d'activités, nombre d'emplois directs ou indirects induits par la création d'activités, diversité des activités nouvellement créées.

Méthode : enquête auprès des nouveaux créateurs d'activités, analyses des statistiques relatives à l'emploi.

Sous-mesure D9 : Favoriser l'accès aux services pour les publics sensibles.

Objectifs : Faciliter les démarches et maintenir les personnes en situation précaire.

Critères : Nature et montant des aides allouées pour favoriser l'accès aux services, nombre des bénéficiaires des services, diversité des bénéficiaires des services, localisation des bénéficiaires.

Méthode : enquête auprès des prestataires et des bénéficiaires des services.

Mesure 10 : Mettre en place une politique territoriale du 3ème et 4ème âge :**Sous-mesure A10 : Favoriser les logements temporaires.**

Objectifs : Développer une assistance médicale dans des logements conviviaux.

Critères : Nombre de logements temporaires créés, nature et montant des aides allouées à la création de logements temporaires, nombre des bénéficiaires de logements temporaires, diversité des bénéficiaires de logements temporaires, localisation des logements temporaires dans le Pays du Val d'Adour.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires, des organismes financeurs et des prestataires.

Sous-mesure B10 : Développer le covoiturage/transport spécifique.

Objectifs : Faciliter le déplacement des personnes âgées pour un accès aux services absents.

Critères : Nombre des bénéficiaires du covoiturage et transport spécifique, nombre d'emplois induits par la création de nouveaux modes de transport à destination des personnes âgées, nature et montant des investissements engagés pour développer le transport des personnes âgées, origine géographique des personnes bénéficiant des transports spécifiques, diversité des moyens de transport réservés aux personnes âgées.

Méthode : enquête auprès des prestataires, des usagers et des financeurs des transports spécifiques.

Sous-mesure C10 : Services médicaux-ménage-repas / animations de proximité.

Objectifs : Développer les services médico-sociaux à domicile.

Critères : Nombre de services nouvellement créés, nombre des bénéficiaires des services nouvellement créés, montant et nature des aides allouées à la création de services médicaux-ménage-repas/animations de proximité, nature des services nouvellement créés, diversité des bénéficiaires des services, localisation des services et animations de proximité.

Méthodes : enquête auprès des prestataires et utilisateurs des services, auprès des financeurs.

Sous-mesure D10 : Mise en réseau des initiatives locales et des établissements.

Objectifs : Maintenir et harmoniser l'aide aux personnes âgées dans l'ensemble du Pays.

Critères : Nombre des partenaires mis en réseau, nombre des bénéficiaires du réseau, nature et montant des investissements engagés pour la mise en réseau des initiatives locales et des établissements, nature des réseaux créés, diversité des bénéficiaires du réseau, diversité des partenaires mis en réseau, localisation des établissements mis en réseau.

Méthode : enquête auprès des établissements, auprès des bénéficiaires et auprès des financeurs.

Sous-mesure E10 : Création de réseaux gérontologiques médico-sociaux.

Objectifs : Assurer des soins à l'ensemble des personnes âgées du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre des bénéficiaires, nombre de réseaux gérontologiques créés, montant des investissements engagés pour la mise en réseau, diversité des bénéficiaires, nature des réseaux gérontologiques créés, localisation des établissements gérontologiques mis en réseau.

Méthode : enquête auprès des établissements, auprès des bénéficiaires et auprès des divers financeurs.

Mesure 11 : Augmenter les échanges culturels avec l'extérieur :

Sous-mesure A11 : Mise en réseau des associations/travail en réseau des organismes consulaires.

Objectifs : Favoriser les échanges entre les diverses associations et Chambres consulaires du territoire.

Critères : Nombre des associations mises en réseau, nombre des organismes consulaires mis en réseau, nombre des actions engagées par les réseaux, nombre des bénéficiaires des réseaux, diversité des associations mises en réseau, diversité des Chambres consulaires mises en réseau, diversité des actions engagées, diversité des bénéficiaires des réseaux.

Méthode : enquête auprès des associations et Chambres consulaires mises en réseau, auprès des bénéficiaires de la mise en réseau.

Sous-mesure B11 : Création d'un organe de diffusion, pôle de communication et d'information, accès libre aux outils de communication.

Objectifs : Favoriser les échanges d'expériences et d'innovations.

Critères : Nombre des bénéficiaires de l'organe nouvellement créé, montant de l'investissement engagé pour la création de l'organe de diffusion, nombre des actions induites par la création du pôle de communication et d'information et la mise à disposition de nouveaux outils de communication, nature des nouveaux outils de communication, diversité des bénéficiaires, diversité des actions induites.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires et des divers investisseurs.

Sous-mesure C11 : Valorisation des savoir-faire locaux.

Objectifs : Développer et diffuser des produits locaux de qualité.

Critères : Nombre de savoir-faire locaux bénéficiant d'une politique de valorisation, montant et nature des aides allouées à la valorisation des savoir-faire locaux, nombre d'emplois directs ou indirects induits par la valorisation des savoir-faire locaux, nombre des bénéficiaires de la politique de valorisation des savoir-faire locaux, diversité des savoir-faire locaux valorisés, diversité des bénéficiaires de la politique de valorisation, localisation des bénéficiaires de la politique dans le Pays du Val d'Adour, création d'une image de qualité.

Méthode : enquête auprès des bénéficiaires de la valorisation, des organismes engagés dans la valorisation, questionnaire à destination de la clientèle des produits locaux.

Sous-mesure D11 : Soutien aux manifestations locales encourageant les échanges (fêtes, festivals).

Objectifs : Favoriser le développement d'une entité commune à l'ensemble du Pays.

Critères : Nombre des manifestations nouvellement organisées, nature et montant des aides allouées au soutien de manifestations locales encourageant les échanges, nature des organisateurs des manifestations, diversité des manifestations nouvellement créées, localisation dans le Pays du Val d'Adour des nouvelles manifestations, création d'une entité commune.

Méthode : questionnaire à destination de la population du Pays du Val d'Adour et des visiteurs, enquête auprès des structures organisatrices.

Mesure 12 : Dépasser les limites administratives :

Sous-mesure A12 : Création d'un organe de décision collective l'échelle du Pays.

Objectifs : Favoriser les projets fédérateurs.

Critères : Nombre des projets engagés par cet organe, diversité des projets engagés.

Méthode : enquête auprès des animateurs de l'EPCI.

Sous-mesure B12 : Création d'une plate-forme de compétences.

Objectifs : Favoriser l'émergence d'un seul interlocuteur.

Critères : Nombre des bénéficiaires de la plate-forme de compétences, montant des investissements engagés pour la création de la plate-forme, nombre d'emplois directs ou indirects induits par la création de la plate-forme de compétence, diversité des bénéficiaires de la plate-forme, nature des compétences.

Méthode : enquête auprès de la plate-forme de compétence, auprès des bénéficiaires et des structures qui ont investi dans sa création.

Sous-mesure C12 : Création d'un conseil économique et social à l'échelle du Pays.

Objectifs : Créer un observatoire économique et social du Pays du Val d'Adour.

Critères : Nombre des adhérents au conseil (afin d'évaluer sa diversité), diversité des compétences du conseil économique et social, diversité des adhérents au conseil, localisation des adhérents au conseil.

Méthode : enquête auprès du conseil économique et social du Pays du Val d'Adour.

Sous-mesure D12 : Mettre en réseau les collectivités locales.

Objectifs : Favoriser la mise en place d'un développement global.

Critères : Nombre des actions communes engagées, coût des actions communes engagées, nombre des collectivités locales mises en réseau, diversité des actions communes engagées.

Méthodes : enquête auprès des différentes collectivités locales et EPCI du Pays du Val d'Adour.

RENCONTRES ET DECISIONS

RESULTATS DE LA CONCERTATION

RESULTATS DE L'ENQUETE POSTALE

La construction d'un projet d'avenir ne peut se concevoir sans l'association et la participation de la population. Aussi, une consultation auprès des 21 000 foyers du Val d'Adour a été organisée durant le mois d'Avril 2000 gr,ce à la diffusion postale d'un questionnaire accompagné d'une lettre d'information.

Les personnes ayant renvoyé le questionnaire ont été réparties dans 4 classes d'âge : moins de 30 ans ; entre 30 et 45 ans ; entre 45 et 60 ans et, enfin, plus de 60 ans.

Les personnes de plus de 60 ans sont celles qui ont répondu le plus massivement au questionnaire. Elles représentent près de 40% des enquêtés. A l'opposé, les jeunes de moins de 30 ans représentent moins de 10% des personnes interrogées. Les deux autres classes d'âge représentent chacune 25%.

Près de 9% des foyers du Val d'Adour ont répondu au questionnaire diffusé. Il existe toutefois de fortes disparités entre les différents cantons qui composent le Pays du Val d'Adour. L'intérêt pour la démarche n'est pas influencé par le département d'origine. En effet, Maubourguet avec plus de 12% de retour, est le canton dont la population semble la plus concernée et séduite par la consultation. A l'opposé, Rabastens et Vic en Bigorre, deux autres cantons des Hautes-Pyrénées, sont les cantons dont la population s'est sentie la moins concernée par la démarche, puisque moins de 6% des foyers ont retourné le questionnaire.

Dans son ensemble, la population du Val d'Adour est très intéressée par la démarche de Pays initiée par l'Association Euradour et la SEMADOUR (9% des enquêtés). Ceci trouve son explication dans le fait que une grande majorité de la population se sente appartenir au Pays du Val d'Adour (87%) et semble d'accord avec le périmètre qui a été proposé dans le dernier numéro de la Lettre EURADOUR (87% également). Il existe très peu de disparités entre les divers cantons. En effet, seuls les cantons d'Aignan et de Miélan se détachent ; pour le premier, moins de 60% de la popu-

lation se sent appartenir au Pays du Val d'Adour et pour le second autour de 70% seulement ont le sentiment d'appartenir au Pays du Val d'Adour.

Plus de 90% des foyers souhaite être davantage informé. Avec plus de 50% des suffrages, la presse est le moyen d'information privilégié par la population du Val d'Adour. La population est également intéressée par la diffusion régulière d'une plaquette d'information du type de la lettre EURADOUR et par la création d'un site internet consacré au Pays du Val d'Adour.

Au terme de cette opération, ce sont près de 1800 réponses qui ont été retournées à l'association Euradour.

Une grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête se dit intéressée par la démarche du Pays du Val d'Adour (plus de 95% de la population interrogée). Plus de 90% des enquêtés ont le sentiment d'appartenir au Pays du Val d'Adour et considèrent que le périmètre proposé reste cohérent.

LES PRIORITES DE LA POPULATION

Le questionnaire a souhaité mettre en évidence les priorités de la population concernant les thèmes identifiés par les acteurs socio-économiques lors des rencontres de travail. En vue de traiter les résultats de l'enquête, ces différents thèmes ont été regroupés en 7 grandes catégories :

- la diversification et l'ancrage du secteur agricole et agro-alimentaire,
- le soutien à l'artisanat, au commerce et à la création d'activités
- le développement du tourisme rural
- la valorisation du patrimoine b,ti et naturel,
- l'affirmation du Val d'Adour comme " ruralité moderne "
- l'adaptation du dispositif d'accueil aux besoins de la population
- le renforcement des solidarités territoriales.

Certaines des priorités proposées dans le questionnaire peuvent bien évidemment se retrouver dans plusieurs des 7 grandes catégories.

1. Diversification et ancrage du secteur agricole et agro-alimentaire dans le territoire

La promotion des savoir-faire locaux (18%) est la première des priorités de la population du Val d'Adour, en matière de diversification et d'ancrage du secteur agricole et agro-alimentaire dans le territoire. L'accent est mis dans le même temps sur l'amélioration de la qualité des produits du terroir (14%) et le développement de l'agriculture biologique (14%). Ces deux priorités traduisent une tendance très actuelle qui est l'opposition de plus en plus croissante à la "mal bouffe".

A l'opposé, le développement de l'agro-industrie (7%) apparaît comme la priorité qui obtient le moins la faveur des personnes interrogées.

2. le soutien à l'artisanat, au commerce et à la création d'activités

Ces aspects du développement économique en milieu rural restent prépondérants : le soutien à l'artisanat (18%) et le soutien aux PME-PMI (18% également) sont, selon les personnes interrogées, les deux premières actions à mener. Suivent ensuite le développement des zones d'activités (12%) ainsi que le soutien au commerce (12% également). En effet, si le Val d'Adour conserve des caractéristiques agricoles très marquées, le maillage artisanat/commerce vient assurer l'équilibre économique que doivent notamment affirmer les bourgs-centres.

3. Développement du tourisme rural

Dans ce domaine, trois priorités reçoivent la faveur de la population du Val d'Adour. En effet, elles obtiennent entre 21 et 25% des suffrages. La mise en réseau des activités touristiques, le développement de l'hébergement touristique et les opérations de valorisation touristique des espaces naturels sont les trois premières actions qui sont retenues par les personnes interrogées pour développer le tourisme rural. Le tourisme, qui a eu du mal jusqu'ici à se structurer, obtient dès lors une reconnaissance d'alternative économique capable de promouvoir l'image de qualité du Val d'Adour.

4. Adaptation du dispositif d'accueil aux besoins de la population

Le développement des services à la personne (18%), le maintien des bureaux de Poste (18%) ainsi que le soutien aux établissements d'enseignement (16%) constituent les trois grandes priorités de la population du Val d'Adour. Ceci traduit leur crainte de voir disparaître des services indispensables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants, élément essentiel pour des territoires ruraux. Ces résultats

sont toutefois conditionnés par l'âge moyen des personnes qui ont répondu au questionnaire. En effet, si le développement des crèches et des garderies ne constitue une priorité que pour seulement 8% de la population, cela s'explique par le fait que près de 40% des personnes ayant répondu ont plus de 60 ans.

5. Valorisation du patrimoine bâti et naturel

La population du Val d'Adour est avant tout préoccupée par la valorisation du patrimoine naturel et la protection de l'environnement. En effet, parmi les trois premières actions privilégiées par les personnes interrogées, deux sont relatives au patrimoine naturel : l'entretien des rivières (18%) et la valorisation touristique des espaces naturels (15%). La troisième priorité est la réhabilitation du patrimoine bâti (15%). Ce sont des actions ciblées qui ont été préférées à des actions plus globales. Par exemple, l'entretien des rivières a été davantage mis en avant que des dispositifs de protection du patrimoine dans son ensemble (8%). L'accent mis sur la rivière est sans doute inhérent aux impacts du programme LEADER II.

6. Affirmation du Val d'Adour comme "ruralité moderne"

Deux priorités sont retenues par la population du Val d'Adour : d'une part, la mise en place du tri sélectif des déchets ménagers (29%) et, d'autre part, le développement des techniques d'information et de communication (24%).

Les préoccupations croissantes liées à l'environnement et au cadre de vie demeurent prépondérantes. Concernant la gestion des déchets, certains cantons se sont très tôt investis sur ces initiatives mais les équipements restent encore inégaux à l'échelle du Val d'Adour.

7. Renforcement des solidarités :

Deux priorités ont été déterminées par la population du Val d'Adour : d'une part, l'aide au 4ème âge (22%) qui vient rejoindre les préoccupations de développement des services à la personne et reste liée à l'âge moyen des personnes ayant renvoyé le questionnaire. Les quatre autres priorités ont obtenu un nombre de voix très proche. En effet, le développement des groupements d'employeurs obtient 16% des suffrages, le développement d'un outil de communication collectif et la promotion de l'insertion par l'économie sont sollicités par 15% des personnes interrogées, tandis que la mise en réseau des entreprises obtient 11% des voix.

RESULTATS DE L'ENQUETE PAR PHONING

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE : Communiquer, expliquer la démarche pays.

- Donner envie aux habitants de faire la démarche d'appartenance au Pays du Val d'Adour.
- Mesurer l'impact de la précédente étude et sonder ceux qui n'avaient pas répondu.
- Connaître leur sentiment d'identité et leurs attentes envers cette démarche de " Pays du Val d'Adour ".

ECHANTILLON : Mise en place d'un quota simple sur l'importance relative de la population de chaque canton :

(Source : Document EURADOUR présentant la population exacte des 12 cantons du Val d'Adour en 1999)

- Tirage au sort des adresses dans les annuaires téléphoniques des 3 départements.
- 4 communes sélectionnées par canton : La commune qui comprend le chef lieu de canton plus 3 autres

—> Au total 48 communes sondées.

SYNTHESE DES PERSONNES INTERROGÉES

Entre parenthèses le nombre prévu par quota :

- > Canton de CASTELNAU RB : 18 questionnaires administrés.(15)
- > Canton de MAUBOURGUET : 39 questionnaires.(37)
- > Canton de RABASTENS DE BIGORRE : 40 questionnaires (34) ; Sur représentation volontaire .
- > Canton de VIC EN BIGORRE : 60 questionnaires.(69)
- >Canton d'AIGNAN : 30 questionnaires (21) ; sur représentation volontaire.
- > Canton de MARCIAC : 30 questionnaires. (25)
- > Canton de MIELAN : 36 questionnaires. (35)
- > Canton de PLAISANCE : 32 questionnaires. (31)
- > Canton de RISCLE : 53 questionnaires (52)
- > Canton de GARLIN : 28 questionnaires (26)
- > Canton de LEMBEYE : 34 questionnaires (36)
- > Canton de MONTANER : 32 questionnaires (19) ; sur représentation volontaire.
- > Soit un total de 432 questionnaires administrés par téléphone.

—> Pré enquête réalisée le 2 mai sur un pré échantillon

de 25 personnes dans les cantons de Castelnaud RB, Aignan, Marciac, et Plaisance.

—> Modifications du pré questionnaire le mardi 2 mai après midi.

Soit au total 457 questionnaires réellement administrés.

RESUME DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE TELEPHONE.

- > Formation
- > Formation des groupes et début du travail.
- > Première approche, discussions et échanges
- > Modifications du questionnaire.

Remarque 1 : Les modifications concernaient surtout la formulation de 2 questions et leur ordre dans le questionnaire.

Remarque 2 : Nous avons ajouté la question suivante à la fin du questionnaire : " Pensez-vous que vous irez voir votre maire, ou que vous téléphonerez à EURADOUR ? "

—> Bonne motivation et bonne compréhension des 2 équipes de 6 étudiants volontaires pour le projet —> Bonne communication, échanges réels avec les personnes interrogées.

—> Beaucoup de personnes qui ne veulent absolument pas discuter, ni même savoir les raisons de notre appel ==> Entre 1200 et 1500 contacts téléphoniques pour obtenir les 457 questionnaires avec argumentation complète sur EURADOUR.

Le nom EURADOUR a été entendu par au moins 1200 foyers.

—> Beaucoup de personnes absentes ==> Entre 2000 et 2500 numéros composés.

—> Encadrement permanent et briefings réguliers

ELEMENTS DE RESULTATS

—> A noter une proportion non négligeable de personnes pas du tout concernées ni informées par la démarche de pays.

—>A noter bien sûr aussi une part très importante de retraités selon les communes —> à relier de près avec ce sentiment de non implication dans la démarche.

—> Parmi les jeunes qui ne se sentent pas concernés, on note quand même un souhait que leur commune possède davantage d'infrastructures.

—> Des citoyens qui déclarent ne pas avoir reçu la lettre EURADOUR avec le 1er questionnaire, alors que logiquement, tous les foyers du Val d'adour l'ont reçu.

—> Il semble que des personnes ont cru que c'était "

de la publicité “, à cause d’une part du mode de distribution (Non adressé), et d’autre part à cause d’une apparence “ assez commerciale “ de l’envoi.

- > En outre, des personnes ont cru que ce document s’adressait uniquement aux agriculteurs.
- > Réactions positives des personnes sondées aux mots comme “ subventions “, ou encore aux exemples d’investissements locaux.
- > Réactions méfiantes à l’évocation des politiques, de l’Europe, ou encore des organes de décision (réunions, conseils municipaux...)
- > Rencontre de nombreuses personnes très motivées par la démarche pays, qui nous ont livré beaucoup d’informations
- ==> Nombreuses remontées d’informations pour l’analyse.

D’ailleurs, une quinzaine de personnes nous ont spontanément demandé de leur renvoyer la lettre EURADOUR en nous donnant leur adresse.

- > Selon les communes, des sentiments très différents sur les maires, qui balayent une très grande amplitude sur le baromètre de satisfaction.
- > Une place centrale des maires, qui influencent largement la motivation autour d’EURADOUR, par leur personnalité et leur mode de gestion.
- > Les argumentations des enquêteurs étudiants ont a priori été efficaces, et on peut certainement s’attendre à des remontées auprès des maires, auprès d’EURADOUR, et sous forme de bouche à oreille.
- > Enfin, il faut noter que tous ces résultats partiels sont bien sûr annoncés de façon approximative, car l’analyse complète et chiffrée fait partie d’un document tiré à part.

RESULTATS DE L’ENQUÊTE SUR LES MARCHES DU VAL D’ADOUR

Ces consultations ont été complétées par une enquête sur les différents marchés du Val d’Adour. Cette nouvelle phase d’information s’est déroulée du 28 Avril au 4 Mai et a permis de rencontrer près de 400 personnes. Cette enquête supplémentaire s’est montrée nécessaire. En effet, plus de 50% des personnes interrogées n’avaient pas encore eu connaissance de la démarche de Pays ou n’avaient pas encore parcouru la dernière lettre d’information. Elle a aussi permis d’aller à l’encontre de porteurs de projets, qui souhaitent que la création d’un Pays leur permette d’obtenir une assistance technique et financière supplémentaire. De plus, la population interrogée a fortement apprécié cette nouvelle démarche d’information et souhaite la voir pérennisée sous la forme d’un journal de Pays, diffusé plus régulièrement.

La majorité des personnes interrogées a également exprimé son enthousiasme envers l’intérêt commun des élus des différents cantons pour le développement du Val d’Adour.

Les priorités qui ont résulté du premier questionnaire, diffusé dans tous les foyers du Val d’Adour, ont aussi été exprimées lors de cette enquête de terrain. Un intérêt vivace a été plus particulièrement porté sur le soutien à l’emploi et le maintien des services au public, en particulier des services à la petite enfance. Une troisième grande priorité de la population est le développement de la culture, afin de mettre fin aux carences actuelles dans ce domaine. Ces trois priorités permettraient, selon les personnes interrogées, de favoriser le maintien d’une population jeune, voire d’attirer de nouvelles populations, jeunes elles aussi.

Enfin, la population rencontrée a surtout souhaité que des projets concrets et d’envergure soient réalisés très rapidement, que la démarche entreprise soit suivie de faits afin de la rendre crédible.

REVUE DE PRESSE

Dépêche du Midi Hautes Pyrénées 22 septembre 1998

Pour un Pays du Val d'Adour

Jean Glavany a réuni, au centre culturel, les acteurs, ou leurs représentants, de Leader II qui regroupe deux Régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées ; quatre départements, Landes, Pyrénées Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées, soit cent quatre vingt seize communes.

“ Le Pays est un concept ! Soit de traditions et de culture comme le Pays basque, soit un Pays de volonté. C'est dans le deuxième cas que s'inscrivait le Pays du Val d'Adour “.

“ D'autres voient, avec la “ création d'un Pays, la disparition du département “ et redoutent “ les financements croisés qui permettraient de gaspiller de l'argent à tous les niveaux territoriaux “. D'autres, enfin, voient dans cette démarche une manière de protéger les petites communes qui ont des difficultés à manier les crédits européens “.

“ Le Pays est fait pour dépenser mieux. Quand on est ensemble, on dépense moins car il y a coopération sur les dépenses. Quant au risque de disparition pour le département, il n'y a pas plus de risques avec le Pays qu'il y en a eu pour les communes avec la coopération intercommunale “.

Nouvelle République Hautes Pyrénées 2 octobre 1998

Vers un Pays du Val d'Adour ?

“ Vers un Pays du Val d'Adour “. Ce n'est qu'une interrogation, mais de grande importance. Aussi, le Président d'Euradour, Jean Glavany, vient de convier les représentants des 196 communes rassemblées dans le cadre de Leader II à faire leur rentrée en traitant ce sujet dont la copie devait être remise avant le 1er octobre 1998, à la DATAR

“ Sur le fond, le Pays doit... prendre le relais en 2000 des procédures contractuelles actuelles, Leader II, contrat de terroir, plan concerté de développement,

etc., qui se termineront fin 1999, et seront à la base des nouveaux contrats Etat-Région “.

“ Dans les faits, le but des Pays est de faire profiter aux territoires ruraux défavorisés et exprimant une communauté d'intérêts économiques et sociaux d'une prise en charge particulière des contrats de plan Etat-Région. “.

La Dépêche du Midi Hautes Pyrénées 29 mai 1999

L'émergence d'un Pays

Qu'y aura-t-il après le programme Leader II ? Jean Glavany souhaite un vrai Pays du Val d'Adour.

“ ... un Pays ne pourrait se construire que sur des projets à long terme, clairement définis et acceptés par tous “.

Sud Ouest Pyrénées Atlantiques 21 octobre 1999

Un territoire de projet

La deuxième phase du projet “ Future émergence du Pays Val d'Adour “ est entrée en application, sur le thème “ élaboration de la stratégie “.

“ Le 30 juillet dernier, le comité de pilotage d'Euradour a validé le diagnostic concerté du territoire. Ce dernier a permis de mettre en exergue les atouts et les faiblesses et cela au travers du regard et de la lecture du territoire. Ce diagnostic est réalisé dans la perspective d'un projet de développement et d'aménagement, d'une stratégie territoriale à définir “.

Sud Ouest Pyrénées Atlantiques 14 novembre 1999

Le Nord-Est adore ses voisins

Les cantons de Garlin, Lembeye, Montaner se sentent-ils oubliés du département ? Ils planchent avec leurs voisins landais, gersois et hauts-pyrénéens sur l'émergence d'un Pays Val d'Adour.

“ Vu de chez nous, assure Michel Chantre, Pau n'est que la capitale administrative o' l'on va chercher le permis de conduire et la carte grise. Dans notre vie quotidienne, nous regardons vers les Landes et les Hautes-Pyrénées ”.

Dépêche du Midi Pyrénées Atlantiques **février 2000**

Douze cantons font des projets

Douze cantons, dont trois Béarnais, réfléchissent à la création d'un Pays du Val d'Adour.

Nouvelle République Hautes Pyrénées **9 février 2000**

Une décentralisation réaliste

L'Association Interdépartementale Euradour a débuté l'année 2000 par une journée importante de travail, présidé par Jean Glavany, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

“ L'intérêt de cette opération réside dans le fait que dorénavant les crédits Etat-Régions, seront attribués dans de nouvelles entités constituées par un terroir caractérisé par sa vie économique, culturelle, etc... ”.

“ ils répètent à l'envie que sa création doit se faire avec l'assentiment de la population ”.

“ Espace choisi par les acteurs locaux afin de promouvoir une dynamique de projets, le Pays du Val d'Adour souhaite, puisque la loi le permet, affirmer la réalité de ce bassin de vie situé aux franges de ces quatre départements ”.

Sud Ouest Gers, 28 mars 2000

Le Pays du Val d'Adour en gestation

Les populations de douze cantons du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques vont être directement consultées sur le projet de constitution d'un Pays faisant fi des frontières administratives.

“ Pendant toutes ces années, les élus des quatre départements concernés et des deux Régions ont appris à mieux se connaître et à travailler ensemble sur des problèmes communs en dépassant les frontières administratives ”.

“ Pour que le Pays soit crédible, il lui faudra, à l'évi-

dence, une reconnaissance de la majorité de ses habitants ”.

Sud Ouest Gers, 29 mars 2000

Aignan prend la parole

Le canton d'Aignan se sent-il proche de ce Pays du Val d'Adour qu'on lui propose de rejoindre ? Trois personnalités fortes de ce canton, Yves Rispat, Christian Vienne et Paul Bergamo répondent.

“ Ce sont les producteurs viticoles de Plaimont, présents économiquement sur les trois cantons de Riscle, Plaisance et Aignan, qui ont insisté pour que l'entité aignanaise ne soit pas laissée à l'écart du futur Pays ”.

“ C'est une bonne chose de donner la parole à la population, à condition qu'elle soit suffisamment informée, au préalable, du projet et qu'à travers le questionnaire, elle ne se fasse pas manipuler ”.

Sud Pyrénées Atlantiques, 6 avril 2000

Garlin-Lembeye-Montaner prêts à se retirer

“ Dans une économie de plus en plus mondialiste, nous devons être plus solidaire pour construire collectivement les projets de demain ”.

“ Les communes ne peuvent survivre qu'en travaillant ensemble, celles qui restent isolées travaillent à leur propre perte ”.

“ Il ne faut pas se précipiter certes mais il faut se dépêcher quand même, car les financements iront aux premiers organisés ”.

Sud Ouest Pyrénées Atlantiques **15 avril 2000**

Préserver l'unité

Le canton de Montaner achève son programme de développement. François Bayrou veut prolonger l'effort dans le cadre départemental plutôt que d'entrer dans la procédure de contrat de Pays.

“ Face à des tentatives de contrat de Pays ou autres intercommunalités entrevues, le Président du Parlement de Navarre préfère l'unicité cantonale et veut écarter les tentatives de diversité des partenariats et des instances ”.

“ Ici, nous nous trouvons dans une zone à besoins importants et à moyens faibles. Ne multiplions pas non plus les sources de financement “.

Glavany veut le Val d'Adour

“ Jean Glavany, pour obtenir l'adhésion à ce projet, s'est lancé dans une large consultation pour établir une charte qu'il voudrait voir aboutir d'ici l'été “.

“ Contrairement à ce qu'affirmait François Bayrou à Montaner, Jean Glavany estime que le Pays du Val d'Adour ne sera pas une bureaucratie supplémentaire mais seulement un porteur de projet “.

L'Eclair des Pyrénées Atlantiques

15 avril 2000

Le Val d'Adour en question

Tous les maires des communes du canton de Montaner se sont retrouvés hier pour évoquer l'avenir du Val d'Adour.

“ Le Président du Conseil général des Pyrénées Atlantiques fut clair, évoquant pour étayer son raisonnement deux problèmes à résoudre, celui de l'efficacité et celui de l'identité “.

“ Défaire des solidarités existantes génère à coup sûr décomposition et crise. Mieux vaut conserver ce qui est uni et mettre en revanche en commun des projets avec les autres sans envisager pour autant de se séparer “.

Dépêche du Midi Hautes Pyrénées

17 avril 2000

22000 foyers consultés pour créer un Pays

En émergence, le Pays du Val d'Adour ne veut pas passer à côté d'une vraie consultation des 22000 foyers concernés.

“ C'est un exercice de démocratie participative, pour éviter l'écueil d'une démarche technocratique conduite seulement par les élus “.

“ Ce sera un outil pour impulser des projets et pour aller chercher des financements auprès de l'Europe, de l'Etat, des Régions et des Départements “.

Dépêche du Midi Gers, 18 avril 2000

“Préparez vos Pays”

En point d'orgue de notre enquête sur l'intercommunalité dans le Gers, nous publions une interview du Préfet Claude Baland, ainsi que les points de vue du Président du Conseil général Philippe Martin, du Sénateur Yves Rispat et de deux Maires aux avis contradictoires.

Pour le Préfet, la communauté de communes n'est qu'une étape vers le Pays.

“La préfiguration des Pays du Gers s'esquisse aussi bien dans les services de l'Etat que dans ceux du Conseil général, mais aucun ne prendra corps s'il n'est d'abord retenu par les élus eux-mêmes, puis reconnu par la population concernée. La méthode des promoteurs du Pays du Val d'Adour -réunions d'informations, consultation de la population par le biais d'un questionnaire- me paraît exemplaire”.

LA LETTRE EURADOUR

(Diffusion aux communes et aux porteurs de projets LEADER II)

Euradour, La Lettre, n°5, août 1999

“ Le Conseil de Développement est le lieu officiel de la concertation, chargé de hiérarchiser les ressources et les handicaps identifiés sur le territoire et de juger la cohérence et la pertinence des premiers résultats obtenus “.

“ Le Comité de Pilotage valide les différentes étapes de la phase d'émergence. La seconde phase consistera à définir la finalité du Pays à mettre en place et à déterminer les orientations stratégiques. L'étape suivante consistera à élaborer la charte de Territoire du Pays du Val d'Adour qui sera présentée et validée par le Comité de Pilotage “.

Euradour, La Lettre, n°7, janvier 2000

Les prochaines échéances de l'émergence du Pays du Val d'Adour

“ Le Forum a été l'occasion pour les élus de poser leurs interrogations, leurs attentes et leurs préoccupations sur le devenir du territoire “.

“ La structure publique gestionnaire du Pays veillera à sa mise en oeuvre et assurera au sein du Pays la cohérence et la coordination des actions de développement “.

BILAN DES RENCONTRES

1998

- Septembre : Réponse à l'appel d'offre
- 17 Septembre : Réunion des communes par l'association Euradour : info sur la candidature
- 22 Septembre : Article publié dans la Dépêche du Midi
- 2 Octobre : Article publié dans la Nouvelle République

1999

- Janvier : Agrément DATAR pour la phase d'urgence
- 22 Avril : Réunion du Conseil d'Administration : présentation et validation de la méthode de travail
- 28 Mai : Réunion des communes : présentation de la méthode de travail
- 29 Mai : Article publié dans la Dépêche du Midi
- 8 Juin : Groupe Thématique Cadre de Vie
- 9 Juin : Groupe Thématique Culture
- 10 Juin : Groupe Thématique Institutionnel
- 11 Juin : Groupe Thématique Entreprise
- 14 Juin : Groupe Thématique Agriculture
- Création du Conseil de Développement
- 28 Juin : Groupe Thématique Entreprise
- 29 Juin : Groupe Thématique Institutionnel
- 30 Juin : Groupe Thématique Culture
- 1 Juillet : Groupe Thématique Cadre de Vie
- 1 Juillet : Groupe Thématique Agriculture
- 22 Juillet : Réunion du Conseil de Développement : Présentation et validation du diagnostic
- 30 Juillet : Réunion du CA d'Euradour : présentation et approbation du diagnostic
- 15 Octobre : Réunion du Conseil de Développement : travail sur les axes et mesures de la Charte
- 21 Octobre : Réunion du Conseil de Développement : Validation des axes et mesures de la Charte
- 5 Novembre : Groupe de travail Axe 1 : définition des sous-mesures
- 14 Novembre : Groupe de travail Axe 2 : définition des sous-mesures

- 29 Novembre : Groupe de travail Axe 3 : définition des sous-mesures
- 30 Novembre : Groupe de travail Axe 1 : validation des sous-mesures
- 1 Décembre : Groupe de travail Axe 2 : validation des sous-mesures
- 14 Décembre : Groupe de travail Axe 3 : validation des sous-mesures
- 15 Décembre : Réunion d'information SIVOM de Plaisance (32)
- 20 Décembre : Réunion d'information SIVOM Miélan-Marcillac (32)

2000

- 6 Janvier : Réunion d'info C.Communes de Lembeye (64)
- 13 Janvier : Réunion d'info C.Communes de Garlin (64)
- 18 Janvier : Réunion d'info commune de Haget (32)
- 21 Janvier : Réunion d'info SIVU de Riscle (32)
- 25 Janvier : Réunion d'info SIVU de Castelnaud (65)
- 27 Janvier : Réunion d'info commune de Ju-Belloc (32)
- 28 Janvier : Réunion d'info commune de Tourdun (32)
- 29 Janvier : Forum Pays : communes et Conseil de Développement
- Débat sur les propositions élaborées en 99.
- 7 Mars : Réunion du Conseil de Développement pour validation des axes, mesures et sous-mesures
- 20 Mars : Réunion d'info canton de Vic en Bigorre (65)
- 28 Mars : Consultation de la population : diffusion d'un questionnaire et d'une plaquette d'info Pays à tous les foyers du Val d'Adour
- 30 Mars : Réunion d'info canton de Maubourguet (65)
- 6 Avril : Réunion d'info canton de Rabastens (65)
- 7 Avril : Réunion d'info C.Communes " Les Castels " (65)
- 13 Avril : Réunion d'info Maires canton de Garlin (64)
- 14 Avril : Réunion d'info canton de Plaisance (32)
- 15 Avril : Réunion d'info canton de Marcillac (32)

19 Avril : Réunion d'info canton de Miélan (32)

20 Avril : Réunion d'info Conseillers Municipaux canton de Garlin (64)

26 Avril : Réunion d'info canton de Castelnau R B (65)

27Avril : Réunion d'info Conseillers Municipaux canton de Garlin (64)

2 Mai : lancement de l'enquête par phonning et sur les marchés

10 Mai : Réunion d'info Conseillers Municipaux canton de Lembeye (64)

11 Mai : Réunion d'info Conseillers Municipaux canton de Lembeye (64)

11 Mai : Réunion d'info auprès de tous les Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme du Val d'Adour

15 Mai : diffusion de la Charte de Pays aux communes et aux EPCI

18 Mai : Réunion d'info SIVOM Miélan-Marcillac (32)

27 Mai : Présentation officielle de la Charte du Val d'Adour